

Dossier

La Scop, pour un autre statut paysan?



Sommaire

Dossier La Scop, pour un autre statut paysan?



Le Samson du mois

À nos lectrices et lecteurs

Comme bien d'autres activités, la rédaction, la fabrication et la diffusion de Campagnes solidaires sont perturbées en ces temps de coronavirus et de reconfinement.

Nous n'avons pas ainsi pas pu passer tous les textes à une relecture attentive, traquant la faute dans les moindres recoins de ce numéro. De ce fait, quelques coquilles se sont sans doute « planquées » dans nos articles : nous vous prions de bien vouloir nous en excuser. Merci pour votre compréhension et pour votre fidélité.

Le comité de publication de Campagnes solidaires

Résister

Nous vivons le deuxième confinement de l'année 2020 et il n'est pas aisé d'avoir une réaction simple par rapport aux mesures qui nous sont imposées pour lutter contre la pandémie, quand bien même Hippocrate a écrit que « le médecin doit à tout prix éviter le remède si le remède nuit à son patient ».

Oui, cette nouvelle maladie n'est pas plus tueuse que la pollution ou les cancers, et les chiffres dont on nous inonde quotidiennement ne permettent pas d'objectiver la situation sanitaire.

Oui, une alimentation de qualité, et donc l'agriculture paysanne, est un moyen de s'en préserver en réduisant les pathologies et en développant nos capacités immunitaires.

Oui, comme beaucoup d'entre vous, nous inquiétons de cette gestion de la pandémie qui, en n'intégrant que les seuls critères sanitaires et économiques, entraîne un recul de la démocratie, un affaiblissement de nos relations sociales, la fragilisation des personnes âgées coupées de leur famille, la mort à petit feu des milieux associatifs, sportifs, culturels; bref, la négation de tout ce qui nous responsabilise, nous émancipe, donne du sens à notre vie, fait notre humanité.

Oui, investir dans l'hôpital public est une nécessité à laquelle nos gouvernements ont renoncé depuis trop longtemps et doit donc nous mobiliser avec l'ensemble du mouvement social.

Mais vu l'afflux important de malades nécessitant des soins urgents et l'incapacité hospitalière à répondre à toutes et tous sans devoir accepter l'inacceptable – laisser mourir des personnes faute de soins suffisants et imposer au personnel soignant la terrible pression du tri des patient⋅es – nous préférons, faute de mieux, accepter ces reculs temporaires tout en restant lucides sur les leviers politiques et économiques à engager urgemment pour ne plus jamais revivre ça, et surtout empêcher une atteinte permanente à nos libertés.

Cela ne signifie pas pour autant se laisser imposer sans lutter les choix de production et de consommation tournés de manière unilatérale vers une industrialisation de plus en plus prononcée, inacceptable et à terme beaucoup plus mortifère.

Résister, c'est continuer à faire notre travail syndical de lutte, de réflexion et de production d'idées nouvelles à même de construire une autre façon de vivre, produire et faire vivre nos pays malgré les obstacles et malgré les dissensus ou divergences de lecture concernant la gestion de cette crise.

Résister, c'est continuer à projeter des réunions, des actions, des formations malgré les risques d'annulation. Se censurer serait faire le jeu du gouvernement qui, depuis le début du mandat présidentiel, profite de toutes les occasions pour discréditer et amoindrir les contre-pouvoirs, élu-es locaux, parlementaires, partis politiques, syndicats, monde associatif...

Résister, c'est avoir la capacité d'évaluer les risques, de choisir sa façon de s'y exposer ou non, tout en respectant les autres.

Le secrétariat national de la Confédération paysanne

Mensuel édité par :

l'association Média Pays 104, rue Robespierre – 93170 Bagnolet Tél.: 0143628282 – fax: 0143628003 campsol@confederationpaysanne.fr confederationpaysanne.fr facebook.com/confederationpaysanne Twitter: @ConfPaysanne

Abonnements: 01 43 62 82 82 abocs@confederationpaysanne.fr Directeur de la publication: Nicolas Girod

Rédaction: Benoît Ducasse et Sophie Chapelle Secrétariat de rédaction : Benoît Ducasse

Comité de publication :

Dessins: Samson et Rodho

Christian Boisgontier, Michel Curade, Joël Feydel, Florine Hamelin, Véronique Léon, Jean-Claude Moreau, Michèle Roux, Geneviève Savigny Diffusion: Anne Burth et Jean-Pierre Edin

Maquette: Pierre Rauzy Impression: Chevillon 26, boulevard Kennedy BP 136 - 89101 Sens Cedex CPPAP n° 1121 G 88580 N° 367 décembre 2020 Dépôt légal : à parution Bouclage: 24 novembre 2020

Jérôme Laronze n'aura jamais 40 ans



Le 20 novembre, la Confédération paysanne de Saône-et-Loire appelait à manifester à Mâcon, 3 ans et demi après la mort de Jérôme Laronze, éleveur du département, adhérent de la Confédération paysanne, abattu par des gendarmes le 20 mai 2017 à la suite d'un nouveau contrôle administratif sur sa ferme. Le porte-parole national de la Confédération paysanne, Nicolas Girod, était présent, ainsi que le porte-parole régional, Jérôme Gaujard. La manifestation, en lien avec la famille, dénonçait l'irrégularité des contrôles opérés les 4 juin 2015, 6 et 22 juin 2016. Irrégularité qui a été confirmée par un jugement du tribunal administratif de Dijon. Par un jugement en date du 28 février dernier, le tribunal qualifie les contrôles réalisés ces jours-là par la Direction départementale des territoires (DDT), avec la complicité de la gendarmerie de Cluny, de « procédure administrative de contrôle irréqulière ».

Le tribunal juge que, lors de ces contrôles, les agents et gendarmes se sont affranchis du respect des règles de procédure visant à garantir le respect du domicile de la personne contrôlée. Selon la réglementation, une visite au domicile d'une personne contrôlée ne peut être réalisée qu'avec son accord ou, à défaut, avec l'autorisation du juge des libertés et de la détention et en présence d'un officier de police judiciaire.

Le tribunal administratif de Dijon a constaté que le préfet n'a démontré ni l'accord de Jérôme Laronze pour une visite de son domicile – où se trouvaient les documents administratifs de l'exploitation, dont le registre d'élevage - ni avoir obtenu une autorisation du juge. Il a donc conclu à l'irrégularité de la procédure de contrôle et annulé la réduction des aides Pac des années 2015 et 2016.

Ce jugement est aujourd'hui définitif.

Cette décision claire et sans appel du tribunal administratif est déterminante. Elle doit permettre de relancer l'instruction sur la mort de Jérôme. Le combat pour la vérité et la justice continue.

Le 13 novembre, Jérôme Laronze aurait eu 40 ans.

La Conf' en réseau

Revoir le volet « abattoirs » du plan de relance

Le volet abattoirs du « plan de relance économique de la France de 2020-2022 » risque de profiter aux grands industriels, sans améliorer suffisamment la protection animale, le maillage territorial et les conditions de travail, affirment, le 4 novembre, sept organisations de salariés, agriculteurs et défenseurs des animaux d'élevage. « C'est une nouvelle occasion manquée de faire évoluer le secteur de l'abattage », estiment dans un communiqué du 4 novembre la Confédération paysanne, le syndicat de salariés Fnaf-CGT, la Fnab (producteurs bio) et quatre associations travaillant sur le bien-être des animaux d'élevage. Les signataires redoutent que ce plan devienne « une opportunité offerte à ceux qui dominent la filière pour faire financer leurs investissements de routine par l'État et renforcer encore leur compétitivité au détriment des abattoirs de proximité ». Ils proposent « que seuls soient éligibles à ce financement les investissements destinés à la protection animale, au renforcement du maillage des abattoirs de proximité et à l'amélioration des conditions de travail » et « que la création d'abattoirs fixes de proximité soit aussi accompagnée par ce plan de modernisation, afin de relocaliser les outils d'abattage dans les zones où ils font défaut ».

Stopper Amazon avant qu'il ne soit trop tard

Les 120 signataires de la tribune publiée le 16 novembre par France Info font le constat d'une « crise sans précédent qui a une nouvelle fois révélé les profondes inégalités de notre société ». Pendant que « les premiers de corvées risquent leurs vies au quotidien » et alors que « des dizaines de milliers de personnes ont perdu ou vont perdre leur emploi, et qu'un million de personnes supplémentaires sont passées sous le seuil de pauvreté en France », le géant du e-commerce a vu ses ventes « exploser » en 2020, et la fortune de son PDG Jeff Bezos dépasser les 200 milliards de dollars. 100 000 emplois sont menacés en France et des dizaines, voire des centaines d'hectares de terres agricoles pourraient être détruits pour l'implantation d'entrepôts de la firme (certains projets sont déjà lancés). La tribune sur : urlz.fr/efSN

Martinique: pour une reconnaissance de l'impact du chlordécone sur la population

Le 7 novembre, le collectif Lyannaj Pou Dépolyé Matinik (Collectif pour la dépollution de la Martinique) – dont fait partie l'Organisation patriotique des agriculteurs de Martinique (Opam, membre de la Confédération paysanne) - manifestait à Fort-de-France, malgré le confinement. Le but : soutenir un militant poursuivi devant le tribunal de la ville suite à une manifestation en juillet (procès reporté au 17 mars) et rappeler ses revendications, dont la dépollution des terres empoisonnées au chlordécone, l'indemnisation des petits paysans dont les terres ont été polluées et l'accompagnement aux reconversions.

Le chlordécone est un pesticide utilisé en Guadeloupe et en Martinique à partir de 1972. Jusqu'en 1993, les bananeraies en ont été aspergées pour lutter contre le charançon de la banane. Mais le chlordécone est un perturbateur endocrinien, un poison violent aux graves conséquences sur la santé humaine. La Martinique détient ainsi le record du monde de cancers de la prostate, avec 227 nouveaux cas pour 100 000 hommes chaque année. La Guadeloupe est elle aussi très touchée par cette maladie. Le chlordécone augmente également le risque de prématurité et d'effets négatifs sur le développement cognitif et moteur des nourrissons, une réduction de la fertilité, une multiplication exponentielle des cancers du sein et des ovaires... Un rapport parlementaire de 2019 déclare: « La responsabilité de l'État est avérée, malgré les remontées de terrain (...), l'État a poursuivi les autorisations de vente du chlordécone, jusqu'en 1993. » Interdit dès 1976 aux États-Unis, son autorisation de vente en France ne fut retirée qu'en 1990 et son utilisation s'est encore poursuivie aux Antilles. Un scandale pour lequel les Antillais·es réclament justice.

La Conf' a dit

Une taxe sur les bénéfices des GMS

Le 2 novembre, lors d'une réunion de travail avec Julien Denormandie, le ministre de l'Agriculture, la Confédération paysanne a proposé que « s'ouvre rapidement une réflexion pour élaborer une taxe sur les bénéfices générés par la grande distribution durant les périodes de confinement ». « Elle pourrait servir à l'indemnisation des « perdants », notamment toutes celles et ceux dont les productions sont tournées vers des produits festifs et saisonniers qui seront très lourdement impactés ».

HVE: un « hold-up » desservant l'agroécologie

Par un communiqué du 10 novembre, la Confédération paysanne a demandé aux député·es de ne pas voter l'amendement prévoyant un crédit d'impôt pour la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2021. Dénonçant « une certification qui n'a que l'apparence de la transition agroécologique », le syndicat assure que « certain·es certifié·es se vantent d'ailleurs d'avoir obtenu cette labellisation "sans rien changer à leurs pratiques!" ». Sur la forme, la Conf' déplore que la mesure ait été adoptée par la voie d'un amendement, une procédure ayant « l'avantage de ne pas requérir d'étude d'impact et de se faire dans la discrétion ». De plus, « l'amendement défendu par ces députés demande que ce crédit d'impôt soit rétroactif et bénéficie aussi à celles et ceux qui se sont déjà engagé·es dans cette certification! » Nous reviendrons sur le bluff de la HVE dans le dossier de notre prochain numéro.

Combien de temps un Premier ministre peut-il contrevenir aux injonctions du Conseil d'État?

C'est la question que la Conf' a posé dans un communiqué de presse, le 17 novembre. En février dernier, le Conseil d'État (CE) a enjoint au Premier ministre d'interdire les variétés cultivées et commercialisées en France en infraction à la réglementation sur les OGM. Cela concerne notamment toutes les variétés de colza Clearfield de BASF rendues tolérantes aux herbicides.

Le 4 novembre, soit trois jours avant la fin de l'échéance fixée par le CE, l'Union Française des Semenciers (UFS) a « souhaité », par voix de presse, une « adaptation réglementaire » permettant de ne pas appliquer cette injonction. Après avoir refusé de publier dans les temps (le 7 août) le décret exigé par le CE et destiné à identifier les techniques de mutagenèse pouvant être exemptées de ces obligations, le Premier ministre n'a pas non plus publié la liste des variétés de colza CL non exemptées. On peut légitimement se demander qui commande à Matignon: la loi votée par le Parlement et confirmée par le CE ou les multinationales semencières?

Pendant que le gouvernement et les semenciers jouent la montre, les colzas OGM illégalement cultivés et les herbicides associés à leur culture contaminent de manière irréversible les autres cultures, la biodiversité sauvage, les sols, l'eau et notre alimentation. L'île de Tasmanie vient ainsi d'indiquer que des repousses de colza OGM sont encore présentes sur son sol alors que les quelques expérimentations qui s'y sont déroulées sont stoppées depuis

La Confédération paysanne appelle le Premier ministre à exécuter immédiatement les injonctions du Conseil d'État.

Néonicotinoïdes: décrypter

L'interdiction des néonicotinoïdes n'était pas responsable des problèmes rencontrés par les productrices et producteurs de betteraves à sucre et la réautorisation en 2021 de leur utilisation est bien un scandale. Les mensonges de la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB, filiale de la Fnsea) et ceux des responsables des filières françaises du sucre et des agrocarburants sont décryptés, chiffres et schémas à l'appui, dans un document de quatre pages publié début novembre par la Confédération paysanne.

Un document à lire et télécharger sur: urlz.fr/ecGc

Soutien à EHLG

Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG) est une association de développement agricole et rural, une « chambre alternative » pour l'agriculture du Pays Basque. Du 12 au 15 novembre, elle devait organiser sa 15^{ème} édition de Lurrama, la très populaire et fréquentée vitrine de l'agriculture paysanne basque. Mais, à cause du Covid-19, cette édition a été annulée sous sa forme habituelle.

C'est bien dommage : la thématique de Lurrama 2020 – « Prenons soin du monde dès aujourd'hui » – était l'occasion pour l'association de présenter, entre autres, l'étude qu'elle vient de mener portant sur le système alimentaire depuis la terre nourricière jusqu'à l'assiette au Pays Basque en 2050. Lurrama est une source importante de financement d'EHLG. C'est pourquoi l'association appelle toutes celles et tous ceux qui le souhaitent à contribuer quand même, via un don, à son activité. En ligne sur : ehlgbai.org

Partenariat

Amnesty International

Chaque année en décembre, autour de la Journée internationale des droits de l'homme du 10 décembre, Amnesty International France concentre son action sur des situations individuelles des violations des droits humains emblématiques des combats qui sont menés dans la durée.

10 Jours Pour Signer est une campagne mondiale d'Amnesty International qui porte l'attentio sur 10 cas emblématiques, 10 femmes et hommes jetés en prison pour leur opposition aux pouvoirs en place. Cette année, en France, la campagne se déroule du 4 au 13 décembre.

Parmi ces 10 cas défendus en 2020, Jani Silva qui se bat pour les droits des paysans contre l'extraction pétrolière, l'accaparement des terres et la déforestation en Colombie. Victime de harcèlement de la part de groupes armés, elle est aujourd'hui menacée de mort. Également Paing Phyo Min, ancien président du syndicat étudiant de l'université de Dangon, au Myanmar, qui a été condamné à 6 ans de prison pour avoir critiqué l'armée...

Pour signer les pétitions entre le 4 et 13 décembre : amnesty.fr/personnes

Pour le résumé de chacun des 10 cas:

amnesty.fr/actualites/les-10-jours-pour-signer-les-situations

Bezos, dont la fortune personnelle dépasse les 200 milliards de dollars, s'est fait les dents sur le livre. Sa révolution commerciale est vieille comme le monde: vendre un peu moins cher plus de marchandises pour mettre à genoux les magasins classiques. Sa technique de tri des produits est une application de capacités numériques monstrueuses mais banale. Le Covid 19 fait peur et a

Le Covid 19 fait peur et a poussé aux achats en ligne? Foin des initiatives locales et des solidarités: Bezos ne laisse pas passer l'occasion de faire bondir son taux de croissance à deux chiffres. Le frais et l'alimentaire sont à portée de main: pas question pour lui de laisser ce secteur de côté. Il s'y essaye déjà en région parisienne.

Après le premier déconfinement, des voix ont demandé un moratoire sur ces entrepôts. Dans la majorité politique, ces voix se sont tues. Mais avec les fermetures sanitaires imposées aux commerces, Bezos est la personne au monde qui profite le plus de ces mesures et ca fait mal.

Obligée de communiquer pour compenser son image qui se dégrade, Amazon enfume. Lorsque la marque doit fermer ses activités pour mettre en place des mesures de protection de ses salarié·es, elle prétend le faire par souci de sa clientèle et non pas parce qu'elle était tout simplement en infraction. Lorsqu'elle dit payer des impôts, elle mélange toutes sortes de dépenses à la somme dérisoire qu'elle paye au titre d'impôts sur les bénéfices. Lorsqu'on lui reproche son monopole, elle met en avant les petits partenaires... qui ont besoin de sa logistique. Et tout est à l'avenant.

Quand Jeff Bezos réinvente le monde, le monde disparaît dans la fumée des profits de Jeff Bezos.

Actualité

Les productions de Noël ne sont pas à la fête

Cette année, avec la pandémie du Covid-19 et les mesures mises en place pour éviter sa propagation, dont les confinements, nombre de productions agricoles ont vu leurs ventes entravées. En cette fin d'année, c'est particulièrement le cas des productions dites « festives ». Témoignages.

Châtaignes à la peine

La récolte de châtaigne a été plutôt bonne cette année en Ardèche, mais l'annulation des foires d'automne, des marchés de Noël et des animations traditionnelles des « grilleurs » entravent fortement les ventes dans cette période de fin d'année très importante pour de nombreuses fermes du département.

i-novembre: la récolte se termine pour la plupart des productrices et producteurs ardéchois de châtaignes. Cette production est bonne au centre et au sud du département mais déficitaire au nord: la sécheresse y a été très marquée (une fois de plus!), doublée de chaleurs anormales en septembre. Il manque ici du tonnage et du

calibre ; par chance, la qualité des fruits est partout au rendez-vous.

Globalement, c'est plutôt une bonne année pour la Châtaigne d'Ardèche, signe de qualité AOP (1). Mais la crise du Covid et les effets des confinements pénalisent gravement l'écoulement de la production.

D'une part, la demande de la distribution (la « grande », surtout) est orientée principalement sur des fruits de gros calibres: or la Châtaigne d'Ardèche, si elle se caractérise par sa typicité et un goût sucré prononcé, produit des fruits de calibre moyen.

D'autre part, nous avons d'habitude de bons débouchés sur les marchés de détail, les foires d'automne et les animations de « grilleurs » de novembre et décembre, sans parler des marchés de Noëls, événements majeurs pour écouler la partie transformation (confiture, crème, farine...); mais cette année, tous ces débouchés sont quasi inexistants.

La châtaigne représente une part importante du revenu de nombreuses et nombreux paysan·nes ardéchois·es – entre 20 et 80 % selon les fermes, souvent celles des zones les plus difficiles du département. Autant dire que l'impact de la crise du Covid est important pour ces paysan·nes.

À la Confédération paysanne de l'Ardèche, il nous apparaît donc indispensable de soutenir cette production pour assurer la pérennité des fermes et pour ne pas mettre en péril un équilibre territorial et une économie locale fragiles. n

David Loupiac,

producteur de châtaignes en Ardèche

(1) chataigne-ardeche.com

« On ne s'en sort pas trop mal grâce à la diversification »

Christelle Rapée est paysanne à Hyères, dans le Var. Au domaine de Fouques, avec ses associés (son père et son mari) et trois salariés (et demi), elle produit du vin de 22 hectares de vignes cultivées en biodynamie et 3 500 volailles par an, proposant également 3 gîtes à la location (1).

Dès le début, en mars, nos ventes de vin à l'exportation, surtout vers les États-Unis, se sont effondrées. L'export représente le tiers de nos ventes de vin, dont la moitié pour les États-Unis.

Les ventes sur place, au caveau, ont également fondu puisque tout le monde était confiné et qu'il n'y avait plus de touristes dans la région. Or ces ventes représentent un autre tiers de notre chiffre d'affaires pour le vin. On vend aussi à quelques restaurants qui ont été et sont à nouveau fermés,

et nous faisons deux grandes foires aux vins qui ont été annulées.

Ça a été mieux cet été, mais en automne nous recevons beaucoup de touristes au caveau, surtout allemands et belges qui, avec la deuxième vague et le reconfinement, ne sont pas venus. Nous nous retrouvons avec un gros stock de rosé, leur vin préféré, sur les bras. Un vin qui se garde peu et que nous essayons actuellement de vendre en promo.

On essaie de commercialiser davantage par correspondance, via notre site Internet, en enregistrant et triant des adresses mails de clients venus au caveau ces dernières années, en les relançant. Tout ça fait bien plus de travail que d'habitude. Et pour tenir les prix, on va prendre en charge les coûts de transport.

Pour la volaille, nous vendons habituellement 600 bêtes pour les fêtes de fin d'année. Les commandes sont au point mort en novembre, mais on espère qu'elles se débloqueront en partie en décembre, en fonction de l'évolution des mesures prises pour faire face au Covid. On essaye d'anticiper pour vendre les volailles, en contactant les amaps, en passant des encadrés dans les journaux locaux...

Quant aux gîtes, c'est bien sûr une mauvaise année puisqu'il n'y pas eu de location au printemps, ni à l'automne.

Mais finalement, on ne s'en sort pas trop mal comparé à d'autres, grâce à la diversification. On pense qu'il faudrait même se diversifier davantage. On a commencé à en parler. On réfléchit à un atelier de transformation des volailles. Mais ça demande à se former, peut-être à embaucher... On avait prévu d'embaucher un salarié supplémentaire à la fin de l'année, mais c'est bien sûr reporté... » n

Propos recueillis par **Benoît Ducasse**

(1) fouques-bio.com

Le meilleur des mondes

Le groupe Bel, fabricant des fromages en portion La Vache qui rit, Kiri, Babybel et Boursin, veut « rééquilibrer » son portefeuille en développant des propositions sans lait. « On sait que les protéines animales sont gourmandes en termes de CO2 » alors « on végétalise nos gammes », a déclaré à l'AFP, en octobre, le PDG. Un Boursin 100 % végétal - à base de matières grasses issues de la noix de coco et du colza - est vendu depuis cet automne aux États-Unis, sur la plateforme Amazon Fresh qui plus est. Un Mini Babybel végétal devrait y voir le jour l'année prochaine. Bel prépare aussi « le lancement d'une nouvelle marque internationale 100 % végétale dans les prochains mois ». Pour le PDG, il ne s'agit pas d'opposer les produits laitiers à ceux d'origine végétale mais de « construire le meilleur des deux mondes » au moment où les consommateurs et consommatrices sont appelées à « réduire la part de l'animal au profit du végétal » pour des raisons nutritionnelles et de protection de la planète.

Appétit

C'est le groupe Carrefour qui a emporté le morceau: le 2 novembre, son PDG a annoncé avoir été choisi par le tribunal de commerce de Paris pour reprendre l'enseigne Bio C' Bon. Pour 60 millions d'euros plus 40 millions d'euros d'investissements, le géant de la distribution s'offre un réseau de 107 points de vente d'alimentation bio en France et plus de 1000 salarié·es « repris ou reclassés ». La niche du bio s'agrandit et l'appétit des grandes firmes capitalistes aussi.

Un chiffre

En 2018, 65 % des produits alimentaires étaient vendus par les grandes surfaces d'alimentation générale, selon une note de l'Insee d'avril dernier, dont un tiers dans les hypermarchés.

« C'est vraiment du stress supplémentaire »

Près de Cordes-sur-Ciel, dans le Tarn, Serge Barros gave, transforme et vend en direct l'équivalent de 700 à 800 canards par an. Une petite ferme en gavage traditionnel mais qui subit elle aussi les conséquences des mesures prises cette année pour faire face à la pandémie du Covid-19.

Au printemps, avec le premier confinement, on a eu des soucis avec les ventes en boutique à Cordes, village très touristique mais déserté à cette occasion. Ca a été mieux durant l'été avec le déconfinement et le retour des touristes. On a fait une bonne saison en juillet-août et, si de mars à octobre j'ai dû perdre environ 20 % de mon chiffre d'affaires habituel, les aides de l'État, les fameux 1500 euros par mois touchés durant trois mois, ont quasiment compensé ma perte de revenu.

La grosse incertitude est bien sûr pour les fêtes de fin d'année. Habituellement, je pars fin novembre en Haute-Savoie pour faire plusieurs petits marchés de Noël qui ont tous été annulés. Ça représente le tiers de mes ventes annuelles. J'y fais de 25000 à 30 000 euros de chiffre d'affaires. Pour tenter de compenser, j'essaie de vendre davantage par mon site Internet mais ce n'est pas évident, d'autant que je n'ai pas constitué de carnet d'adresses en prenant les mails de mes clients sur les stands les années précédentes... Et pour maintenir les prix, je prendrai en charge les frais de port. Si j'arrive à sauver 10000 à 15000 euros de chiffre d'affaires, je serai content.

Je produis et vends surtout des conserves: sauf le foie gras micuit, tout pourra se conserver mais ça aura un impact sur la production à venir l'année prochaine qu'il faudra ajuster à la baisse.

Cette année, c'est vraiment du stress supplémentaire. Si on veut limiter la casse, ça demande plus de boulot, de s'organiser comme on peut... J'en déduis qu'il ne faut vraiment pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Je vais ainsi essayer de vendre davantage localement. On est quelques-uns à avoir organisé des ventes directes sur des sites de livraisons groupées dans le Tarn, via le site lacagette.org. Ça a bien marché au printemps et c'est bien reparti avec le reconfinement. À voir comment ca va évoluer... J'espère quand même que les pouvoirs publics et la MSA vont nous aider à passer ce nouveau cap de la fin de l'année... » n

> Propos recueillis par Benoît Ducasse

Paysan·nes non-essentiel·les?

70 % du chiffre d'affaires des élevages de chèvres angora, producteurs et parfois transformateurs de mohair, se font durant la période hivernale et les fêtes de fin d'année. Nombre de ces élevages sont en difficulté.

i certains se sentent pousser des capes de super-héros, qu'ils revendiquent aux bords de leurs champs, d'autres dont je suis sont classés parmi les non-essentiels.

Nous sommes la portion congrue de l'agriculture, les non-alimentaires. Produire de la laine, de l'angora, du cachemire, de l'alpaga ou, comme moi, du mohair à des fins vestimentaires et autres réchauffements, est passionnant et le plaisir de ces matières nous élève.

Mais si nous sommes si peu nombreux (150 pour le mohair), c'est qu'en vivre est une gageure. Les coûts de production élevés,

l'absence de prime nous disqualifient face aux grands pays producteurs (1) et « obligent » à la transformation et à la vente directe. Pour faire face aux défis techniques et au coût de la transformation, les éleveuses et éleveurs de chèvres angora producteurs de mohair, par exemple, se sont très tôt organisés: unité de sélection génétique unique en Europe, syndispécifique, structures collectives de transformation (du brut au vêtement) et interprofession de promotion.

La période hivernale et les fêtes, c'est jusqu'à 70 % de nos chiffres d'affaires. Le premier confinement a déjà fait plusieurs victimes, contraintes à renoncer. Celui de novembre (peut-être plus?) s'annonce encore terrible, Internet ne faisant pas tout pour des produits de niche tels que les nôtres.

Nous sommes donc des paysannes et des paysans qui ne peuvent ouvrir leur boutique, ne peuvent aller sur les marchés ou événementiels (tout bonnement annulés), et nous ne faisons pas non plus partie des bénéficiaires du fonds de solidarité!

Entre surcroît de travail pour trouver et mettre en place des solutions et catastrophe inéluctable pour nombre d'entre nous se dessinent aussi les dégâts humains et patrimoniaux probables chez nos transformateurs. artisans et façonniers français et italiens, qui sont souvent les derniers à perpétuer les savoir-faire spécifiques de la transformation de la laine et du mohair. n

> Mélanie Hoff, paysanne en Moselle

(1) Les principaux élevages de chèvres angora, origine du mohair, se trouvent aujourd'hui en Turquie, en Afrique du Sud, en Argentine et en Australie

Plus d'info sur l'élevage: la-mariee-en-mohair.com/elevage

Influenza aviaire,

Après l'apparition de foyers en Russie et au Kazakhstan cet été, l'épizootie a progressé vers l'ouest. « La France a détecté un foyer hautement pathogène (IAHP) de souche H5N8 en Haute-Corse », a annoncé le ministère de l'Agriculture le 16 novembre. C'était dans une jardinerie près de Bastia. En conséquence, les éleveuses et éleveurs de volailles français sont tenus d'enfermer leurs animaux ou de les protéger avec des filets. Une dérogation est possible pour des raisons de bien-être animal, de conduite d'élevage ou de cahier des charges. Ces dispositions sont en cours d'évolution.

Touchés

Une attaque contre la liberté d'expression. C'est ainsi que les responsables du quotidien régional L'Indépendant ont vécu l'opération coup-de-poing menée par le syndicat des vignerons de l'Aude, le 9 novembre à Carcassonne. Les « syndicalistes » ont déversé du marc de raisin devant les locaux du journal pour protester contre la parution d'un article relatant les résultats d'une étude sur la qualité de l'air mettant en avant la présence de fongicides, herbicides et insecticides utilisés en viticulture dans l'air de la région et particulièrement dans l'Aude. Le président du Syndicat des Vignerons de l'Aude revendique l'action: « Je ne veux plus qu'on oppose l'agriculture à l'environnement. Donc chaque fois qu'il y en a un qui le fera, et ben on agira. » Voilà.

Du blé

Le gouvernement français a souhaité maintenir l'avantage fiscal accordé aux fabricants d'éthanol d'origine agricole pour carburants automobiles. Il a demandé aux parlementaires de maintenir cet avantage dans le projet de loi de finances pour 2021. À la pompe, le carburant E10 devrait donc continuer de bénéficier d'une « compétitivité » de 2 centimes par litre par rapport au SP 95-E5. Le « syndicat des éthanoliers », dit que c'est « pour favoriser la transition vers des carburants renouvelables et décarbonés ». Si!

Agriculture et alimentation Une loi pour rien

À l'occasion des deux ans de la loi EGalim, la Confédération paysanne et ses 27 autres organisations partenaires au sein de la Plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire dénoncent des « ambitions enterrées ». Une loi ou rien, ou pas grand-chose.

a loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous », couramment appelée loi EGalim, a été adoptée il y a deux ans, le 1er novembre. Mais pas de festivités pour cet anniversaire, plutôt un enterrement.

La Plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire – qui regroupe 28 syndicats et associations, dont la Confédération paysanne (1) – a publié dans une note argumentée de 20 pages (2) un bilan d'échec de la loi et des États généraux de l'alimentation qui l'ont précédée. Ainsi:

- Le revenu paysan n'est pas revalorisé, les profits de l'industrie et de la distribution continuent d'augmenter, les prix à la consommation aussi.
- Les négociations commerciales ne sont pas plus encadrées qu'avant et subissent même des tensions croissantes.
- Les ambitions en matière de réduction de l'usage des pesticides ont été revues à la baisse, avec même un recul notable : le retour des néonicotinoïdes validé en octobre par le Parlement français.
- La protection des riverain-es contre les pesticides n'a pas avancé, l'État se défausse en livrant cette protection aux rapports de forces sur les territoires.
- Les objectifs d'au moins 20 % de bio dans la restauration collective et de 15 % de surface en agriculture biologique en 2022 ne pourront être atteints, faute de moyens suffisants: nous n'en sommes respectivement qu'à 4,5 % et 8,5 %.
- Aucune transition des modes d'élevage, intégrant notamment une meilleure prise en compte du bien-être animal, n'a été sérieu-



De septembre à décembre 2017 se sont tenus 75 réunions pour 14 ateliers et deux chantiers dans le cadre des États généraux de l'Alimentation. Tout ça pour ça...

sement amorcée au sein des filières.

• Enfin, la loi a laissé de côté de nombreuses questions pour lesquelles tous les indicateurs sont au rouge: climat, solidarité internationale, biodiversité, nutrition et alimentation...

Il y a un an, les organisations de la Plateforme alertaient déjà sur le manque de volonté et de moyens pour assurer la mise en œuvre d'une loi EGalim déjà peu ambitieuse. Là où elles attendaient des amorces de transition, elles constatent au mieux des statu quo, au pire de nouveaux reculs comme sur les néonicotinoïdes. Là où les réformes engagées devaient permettre de revaloriser le revenu des paysans, celui-ci continue à se dégrader au profit de l'agro-industrie. Là où des objectifs intéressants étaient fixés pour la restauration collective, ils paraissent aujourd'hui hors d'atteinte tant les collectivités sont laissées livrées à elles-mêmes.

Or la dégradation du contexte social et environnemental se poursuit: la consommation de pesticides ne recule pas, le nombre de paysan·nes diminue, la biodiversité continue de s'effondrer, l'insécurité alimentaire explose en France et partout dans le monde...

D'autres leviers auraient permis cette année de corriger le tir : pro-

jet de loi de finances pour 2021, plan de relance économique 2020-2022, mise en œuvre de la Convention citoyenne pour le climat... Mais tout indique à ce stade que le gouvernement veut conforter l'immobilisme qui prévaut depuis le discours pourtant ambitieux d'Emmanuel Macron, devant les États généraux de l'alimentation à Rungis, en octobre 2017.

La position de la France dans le cadre de la réforme de la Pac – notamment son Plan stratégique national (PSN) – reste un des derniers leviers de ce quinquennat pour agir en faveur d'une transition agroécologique. Et le plan de relance français dans son volet agricole ne doit pas, lui, aller à son encontre. La Plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire appelle donc à maintenir la pression. n

Communiqué de presse du 3/11/2020

(1) Plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire: Attac, CCFD-Terre Solidaire, CFSI, CIWF France, Commerce Équitable France, Confédération paysanne, Foodwatch France, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, France Nature Environnement, Eau et Rivières de Bretagne, Générations Futures, Greenpeace France, Miramap, Nature et Progrès, Réseau Action Climat, Secours Catholique, . Caritas France, SOL (Alternatives Agroécologiques et Solidaires), Terre & Humanisme, UFC-Que Choisir, Union Nationale de l'Apiculture Française, Welfarm, WWF. (2) Lien vers le décryptage: reseauactionclimat.org/wp-content/uploads /2019/10/decryptage-loi-egalim.pdf

L'entreprise française Innova-Feed a annoncé le début, cet été, de sa fabrication de farine d'insecte dans la Somme, dans « le plus grand site de production d'insectes du monde ». Objectif: élever en continu 7 milliards de larves de mouches puis les transformer en 15 000 tonnes annuelles de farines protéinées pour nourrir les poissons d'élevage, les volailles et les porcelets. InnovaFeed lance aussi une huile pour l'aviculture et un engrais « bio » pour le grand public, résultat du substrat digéré par les mouches. L'usine s'est installée sur 5 hectares près d'une unité du groupe Tereos qui fournira la vinasse (résidu de betterave à sucre) et le son de blé pour nourrir les larves. Bien sûr, c'est « vert »: ça évite les farines de soja importées, le transport, des milliers de tonnes de CO2, et ça crée de

Cocorico! (2)

l'emploi...

Déjà opérationnelle, celle qui pourrait devenir la plus grande ferme verticale d'Europe s'est installée sur 3 000 mètres carrés au sol près de Château-Thierry, dans l'Aisne. Elle prévoit la production en 2021 de 100 000 plants d'herbes aromatiques (coriandre, persil, basilic...), des salades (laitue, roquette) et des jeunes pousses (radis pourpre, moutarde, wasabi...). Épinard, mâche et petits fruits sont en projet. Cultivés en hydroponie et sous lumière artificielle, les végétaux poussent hors-sol à l'aide d'un substrat irrigué au goutte à goutte par un mélange d'eau et de nutriments. Tout ça est vendu comme quasiment vert: « On utilise zéro pesticide, herbicide ou fongicide », se vante l'un des deux chefs de l'entreprise qui emploie 19 salarié·es à ce jour et ambitionne 10 millions de chiffre d'affaires pour 2022. « C'est une nouvelle industrie qui émerge sous couvert d'écologie, mais c'est une industrie », résume un maraîcher de la région.

Un plan sans réelle impulsion sociale et écologique

Annoncé en grande pompe par le gouvernement, le volet agricole du plan de relance national post-Covid n'enclenchera pas la transition agricole dont nous avons besoin.

e 3 septembre, le Premier ministre français, Jean Castex, a présenté le plan « France Relance », « une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays »

à l'horizon 2030. Un plan, hélas, loin de la « refondation » nécessaire face aux urgences et aux enjeux d'aujourd'hui, comme en témoigne le volet agricole.

Tout d'abord, au regard des enseignements de la crise et de l'explosion de la précarité alimentaire, l'enjeu agricole et alimentaire aurait nécessité plus qu'un aussi maigre pourcentage de l'enveloppe des 100 milliards d'euros: seul 1 % du plan de relance national y sera consacré!

Au-delà des aspects budgétaires, ce plan était surtout une opportunité pour réorienter les systèmes agricoles et alimentaires, secteurs indispensables au bon fonctionnement de nos sociétés. Au lieu de cela, la

transition agricole et alimentaire ne bénéficiera que de saupoudrage, sans réelle impulsion sociale et écologique. Si les grands objectifs comme la souveraineté alimentaire ou l'installation-transmission sont bien cités, une politique de soutien et d'accompagnement massif des paysan·nes pour faire évoluer en profondeur notre agriculture fait défaut.

Dans un cadre très contraint, la Confédération paysanne s'est mobilisée depuis septembre pour faire évoluer les dispositifs prévus afin qu'ils bénéficient au maximum à l'agriculture paysanne. Nous avons ainsi obtenu l'accompagnement financier des abattoirs mobiles et l'éligibilité d'un certain nombre de matériels essentiels à l'agriculture paysanne pour la production de protéines végétales, et la protection face aux aléas climatiques. À l'heure du bouclage de cet article, nous continuons à construire des solutions pour que les aides destinées au respect de la réglementation sur la

biosécurité soient accessibles à Plan de relance Transition agricole, alimentation et forêt

> l'élevage de porcs ou de volailles en plein air.

> Toutefois ce plan de relance reste représentatif du peu d'ambition de ce gouvernement pour l'agriculture: un appui timoré teinté de verdissement à un secteur en crise sans proposer la moindre inflexion dans la direction choisie d'industrialisation du modèle agricole. L'aide aux agroéquipements en est un exemple: sous le verni de l'objectif de réduction de la quantité de pesticides épandus, cette aide de 135 millions d'euros ne servira qu'à faire perdurer un système à

soutien à la certification HVE (Haute Valeur Environnementale) - qui pourrait nous réjouir s'il ne se trompait pas de levier pour accélérer la transition agroécologique - en est un autre. La HVE, quel que soit son niveau, ne garantit aucune obligation de résultat quant à une réelle transformation des pratiques et ne questionne en rien les aspects sociaux, pourtant fondamentaux, pour une transition agroécologique réussie et pérenne.

bout de souffle. La création d'un

Rechercher la souveraineté alimentaire, objectif reconnu prioritaire pour notre agriculture, passe par une sécurisation du revenu paysan, par des installations massives, par une rupture avec le modèle libéral favorable à l'agrobusiness et par une réelle implication citoyen·nes pour décider collectivement, avec les paysan·nes, de l'avenir de notre modèle agricole et alimentaire. De sorte que si le gouvernement ne revient pas sur sa politique de libre-échange et n'accompagne pas ce plan de mesures de protection via la maîtrise et la régulation des marchés et des volumes - ce plan sera

sans effet positif. Car sans politique de rupture, comme demandée par la Confédération paysanne dans son plan « Protéger-Installer-Socialiser » (2), les effets ne seront que marginaux sur les dynamiques territoriales et d'installation, sur la valorisation du travail paysan et sur l'accessibilité à une alimentation locale et de qualité pour toutes

Fabien Champion et Nicolas Girod

(1) gouvernement.fr/france-relance (2) À (re)lire sur le site: confederationpaysanne.fr

Arnaque

Emmanuel Macron avait d'entrée fait jouer 3 « jokers » - selon ses termes - pour retoquer 3 premières propositions parmi les 149 formulées en juillet par la Convention citoyenne sur le climat et qui devaient pourtant être adoptées « sans filtre ». Un cadre de Bercy a annoncé 25 jokers supplémentaires pour son administration. Pour Yolande Bouin, une des 150 participant·es tiré·es au sort pour participer à la Convention: « Le gouvernement se fout ouvertement de notre queule. » Un exemple récent: le moratoire sur les zones commerciales, proposé par la Convention, s'est transformé en simple circulaire aux préfets pour leur « recommander » de ne pas artificialiser des terres agricoles, circulaire qui ne prend pas en compte les hangars du commerce numérique...

Fléau

Un architecte-conseil de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) témoigne avoir étudié 26 projets de plateformes logistiques en Ile-de-France entre 2016 et 2018. En moyenne, ce type de programme nécessite une dizaine d'hectares d'un seul tenant. sans compter les accès. D'où l'intérêt des firmes de la grande distribution ou du commerce par Internet de s'installer dans les champs près d'infrastructures routières. Un nouveau fléau qui prend de l'ampleur...

La vie résiste

Près de Nantes, des habitant∙es de Vallet résistent à un nouveau projet de zone commerciale qui devrait s'étendre sur 18 hectares, actuellement des prés et des champs. Un hypermarché et des commerces annexes devraient y être transférés. L'association « Laissez-nous vivre un peu » présente une alternative, avec notamment l'implantation d'une régie agricole intercommunale pour approvisionner les cantines des écoles et la maison de retraite en produits locaux et de saison. Une vidéo de 12 minutes présente le combat et ses enjeux: urlz.fr/e6OU

Abattage à la ferme : un nouveau projet au Pays Basque

ccompagner ses animaux jusqu'à leur dernière heure, c'est ce que permettrait le projet d'abattage à la ferme que souhaite mettre en place un groupe d'éleveurs du Pays Basque.

D'autres projets partageant la même finalité sont en cours de réalisation, comme celui porté en Côte-d'Or par Émilie Jeannin, éleveuse de bovins viande et adhérente à la Confédération paysanne.

Les paysans basques tentent de décliner un projet à l'échelle de leur territoire et de leurs fermes. Ils optent pour « le principe du caisson mobile qui assure le transport des animaux à l'abattoir après que ceux-ci ont été tués et saignés à la ferme », explique Olivier Gervais, éleveur à Arbonne et initiateur de la réflexion. « L'idée est de travailler en partenariat avec les abattoirs locaux, c'est le plus pertinent. L'opération de mise à mort pourrait être réalisée par un salarié de l'abattoir, et la carcasse serait ensuite acheminée vers Garazi ou Mauléon. »

Pour l'heure, le groupe intéressé par l'initiative est encore en cours de constitution. Les contacts doivent être pris avec les



Un caisson mobile utilisé en Allemagne pour l'abattage à la ferme. Le pays est, avec l'Autriche et la Suède, en avance sur la France pour cette démarche.

abattoirs pour apprécier le projet qui ne serait pas limité aux bovins. « L'idée n'est pas de concurrencer les abattoirs mais au contraire d'augmenter les quantités traitées, commente Olivier Gervais. Chez nous, on envoie les veaux et les vaches au maquignon. Avec un tel équipement, ça m'intéresse de valoriser mes animaux plutôt que de les envoyer pour cela à des dizaines ou centaines de kilomètres d'ici. » L'éleveur pense que c'est aussi une façon de « redorer l'image des abattoirs et d'assurer aux éleveurs et éleveuses une façon éthique d'accompagner leurs animaux jusqu'à la mort », en cohérence avec la façon qu'ils ont eue de les élever.

« Il y a aussi un avantage sur la qualité de la viande, car l'animal n'est pas transporté, pas stressé. » Enfin, l'abattage à la ferme répond aux attentes sociétales en matière de bien-être animal et pourrait aussi intéresser des opérateurs acheteurs d'animaux sur pied (groupements, bouchers, etc.). n

Source: article de **Maritxu Lopepe**,

paru le 6 novembre dans *Laborari*, hebdomadaire d'ELB, syndicat basque membre de la Confédération paysanne.

Lactalis, une firme sans foi ni loi

Si vous ne l'avez pas vu le 22 octobre, à l'occasion de la diffusion dans l'émission *Envoyé spécial* sur France 2, vous pouvez toujours lire le reportage du média d'enquête *Disclose* sur Lactalis : lactalistoxique.disclose.ngo/fr

haque année en France. Lactalis transforme cing milliards de litres de lait en produits qui inondent les rayons des supermarchés... À force d'innovations comme la vente des premières briques de lait UHT dans les années 1960, la modeste fromagerie Besnier de Laval (Mayenne) est devenue le numéro un mondial des produits laitiers. Un empire familial qui pèse désormais 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires sans jamais avoir été coté en bourse. Une

exception dans le monde des géants de l'agroalimentaire qui permet à Emmanuel Besnier, petitfils du fondateur et actuel président du groupe, de régner sur le marché de l'or blanc sans avoir de comptes à rendre... ni à des actionnaires ni à personne.

Évidemment, on ne bâtit pas de telles fortunes qu'avec de bonnes idées et du travail... Pendant un an, l'équipe de *Disclose* a recueilli des dizaines de témoignages, analysé des centaines de documents administratifs et judiciaires, interrogé de nombreux spécialistes. Ce travail de longue haleine dévoile l'étendue des dérives impliquant la multinationale : manquements à la sécurité alimentaire, pollution des rivières, dissimulation d'informations, faillite des mécanismes d'autosurveillance, évasion fiscale à grande échelle, chasse aux lanceurs d'alerte... Lactalis est-elle donc une firme au-dessus des lois? n

À lire, donc, mais aussi à revoir sur : urlz.fr/ecqE

Agriculture et énergie Un projet démesuré à l'encontre de l'intérêt des paysan·nes

Le 27 octobre, la Confédération paysanne de la Nièvre organisait un rassemblement devant la chambre d'agriculture du département, à Nevers. Elle s'oppose à un projet démesuré qui envisage la pose de panneaux photovoltaïques sur 4000 hectares de terres agricoles.

e projet est porté par le président de la chambre, Didier Ramet : il propose de couvrir 4 000 hectares de terres agricoles par des panneaux solaires pour financer la construction de retenues d'eau dans tout le département. Celles-ci sont un impératif, selon lui, pour répondre aux sécheresses et aux besoins qui se profilent pour les années et les décennies à venir.

Le 24 septembre, les élu-es à la chambre d'agriculture ont voté majoritairement une motion lançant l'étude de ce projet. Didier Ramet a dressé un premier calcul: « La Nièvre compte 200 000 habitants, à raison de 1 000 m³ d'eau par habitant et par an, il faut retenir 200 millions de mètres cubes d'eau. Une retenue d'eau coûte environ 4 euros le mètre cube: on tombe à un milliard d'euros, grosso modo. » (1)

Pour financer ça, « il faut installer des panneaux solaires dans une dizaine de fermes par intercommunalité ». En maintenant si possible une activité agricole sous les panneaux, par exemple du maraîchage: « Pendant le confinement du printemps, nos agriculteurs ont été capables de fournir des tonnes de viande. Mais pour ce qui est du maraîchage, on ne trouvait pas une carotte », commente l'initiateur du projet. Pour lui, les panneaux concerneraient « seulement » 4 % de la surface agricole de la Nièvre, soit quand même 4 000 hectares.

La Confédération paysanne s'oppose à ce projet, qu'elle trouve de plus irréaliste. Le syndicat veut que les installations photovoltaïques dans les fermes se cantonnent aux toits des bâtiments agricoles et préservent les terres. Pour Denis Sanchez, un des deux élu·es confédéré·es à la chambre : « Jusqu'il y a un an et le début de la nouvelle mandature, la position de restreindre la pose aux toits de bâtiments faisait consensus. Mais on sentait que ça bougeait. L'an dernier, un gros propriétaire du département a concrétisé l'installation de panneaux sur 70 hectares de prairies. Si on calcule entre 1000 et 3500 euros par an et par hectare de loyer payé par les entreprises qui posent et exploitent ces installations, forcément ça tente. »

En février 2020, juste avant le confinement, la chambre a fait évoluer sa position en estimant qu'au maximum 0.5~%

des terres agricoles (SAU) de la Nièvre pourrait servir à l'installation de panneaux solaires, soit environ un millier d'hectares. À l'été, après le premier confinement, le projet de son président est donc venu quadrupler d'un coup la surface utilisable.

« On est d'abord sur un plan de récupération d'argent, sur de l'opportunité, commente Denis Sanchez. On ne parle pas des besoins locaux d'électricité. » Pour capter l'argent émanant de la fiscalité sur les terrains utilisés, la chambre travaille sur les statuts d'un groupement d'utilisation de financements agricoles (GUFA).

Au détriment de l'installation

« Didier Ramet est un entrepreneur dans l'âme, son projet est plutôt sincère mais sa traduction va à l'encontre de l'intérêt des paysans. Vu les gains financiers pour les propriétaires, le coût du foncier devrait vite augmenter, des fermiers pourraient se voir retirer des terres en fin de bail que les propriétaires loueront plutôt à des entreprises du photovoltaïque, les anciens, et même des actifs, seront tentés d'engranger une rente au détriment de l'installation. »

Les bassines de stockage d'eau, prétexte à ce grand déploiement de panneaux photoélectriques, posent aussi questions. Pour Denis Sanchez, la police de l'eau va sans doute s'y opposer, à la fois pour des questions de quantités, de cycles naturels et de qualité des eaux. « Et si c'est pour pousser à la production de mais irrigué, c'est non, bien sûr, résume le syndicaliste paysan. On n'entend déjà parler de projets de méthaniseurs qui devraient avoir besoin de mais comme cultures nécessaires à leur bon fonctionnement »...

« Pour toutes ces raisons, nous sommes à la fois dans le rejet au niveau syndical et dans le travail pour éviter les délires et les dérives au niveau de la chambre d'agriculture », préciset-il. En rappelant les propos de Nicolas Girod, le porte-parole national, lors du rassemblement du 27 octobre à Nevers : « Nous voulons bien être producteurs d'énergie à l'échelle d'une ferme mais ce n'est pas avec un tel projet qu'on va sauver les paysans. Pour cela, il faut d'abord s'attaquer à une meilleure rémunération de nos produits et de notre travail! » n

Benoît Ducasse





Le 27 octobre à Nevers, le président de la chambre d'agriculture de la Nièvre est venu tenter de rassurer les militant-es confédéré-es rassemblé-es pour signifier leur rejet de son projet. Mais pour Sylvain Ratheau, porte-parole de la Confédération paysanne du département: « Ce projet de panneaux photovoltaïques, c'est de l'enfumage. Nous refusons que des parcelles agricoles servent d'opérations financières. »

Tribune Enseignement agricole public: la représentation nationale doit prendre ses responsabilités... maintenant!

Pourquoi cette tribune concernant l'avenir de l'enseignement agricole public (EAP) et cet appel à la représentation nationale?

D'abord, parce qu'il y a une impérieuse nécessité à réagir... avant qu'il ne soit trop tard!

L'histoire ne repasse jamais les plats... mais souvent ce n'est que la sauce qui change. C'est ce que vivent les personnels de l'EAP, avec la reprise par l'actuelle majorité d'une politique de suppression d'emplois à la saveur toute sarkoziste - qui avait laissé notre appareil public de formation totalement exsangue. Ici, il s'agit d'un schéma de suppression d'emplois maintenu « quoi qu'il en coûte » jusqu'à la fin de la mandature d'Emmanuel Macron (50 équivalents temps plein - ETP - supprimés à la rentrée 2019, 60 à la rentrée 2020, 80 annoncés pour 2021 et pas moins de 110 pour 2022). Alors d'aucuns feront sans doute remarquer que 300 ETP de moins, ce n'est que « l'épaisseur du trait »... Oui, mais rapportés au nombre total d'emplois dans l'enseignement agricole, cela reviendrait à un plan social à hauteur de 10000 ETP supprimés dans l'Éducation Nationale!

Ainsi, après deux années de dégradation continue des conditions d'enseignement (dédoublements supprimés, dotations horaires insuffisantes, accompagnement personnalisé méprisé...), c'est maintenant la structure qui est touchée (plus aucune capacité de développement, des gels et fermetures de classes...). Dans nos établissements « à taille humaine », le simple gel d'une classe entrante, quand vous n'en possédez que trois ou quatre, équivaut à engager à très court terme l'affaiblissement de la structure, avec un tarissement mécanique de vos effectifs en cycle terminal... Or, l'EAP a l'expérience des effets différés de ce type de politique d'assèchement et d'extrême fragilisation, comme ceux de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) avec les fermetures des lycées de Vailly, dans le Cher, puis de Lapalisse, dans l'Allier.

Ensuite, parce que nous sommes en plein débat budgétaire au Parlement et que le gouvernement s'obstine!

Les rapports parlementaires sont unanimes, député·es comme sénatrices et séna-



teurs en charge n'ayant pas de cris d'alerte suffisants et de mots assez durs alors que Bercy reste sourd. Ainsi, fait inédit, courant octobre, la commission des finances de l'Assemblée Nationale votait à l'unanimité un amendement de 5 millions d'euros en faveur de l'enseignement agricole, soit l'équivalent de 78 ETP... en regard des 80 suppressions annoncées pour 2021. Les motifs exposés par la rapporteure (LREM), Catherine Osson, sont d'ailleurs aussi intéressants que les sommes avancées, car cellesci visent en réalité à corriger le passif « pédagogique » subi par nos établissements après deux années de suppressions d'emplois. Amendement retiré en séance plénière sous la pression du gouvernement!

Et le Sénat de prendre le relais - extrait du communiqué du 20 novembre de la commission de la culture et de l'éducation: « Projet de loi de finance 2021 : l'avenir de l'enseignement agricole en danger! Les membres de la commission estiment que l'enveloppe budgétaire allouée à l'enseignement agricole n'est pas à la hauteur des défis qu'il doit désormais relever. Pire, la crise sanitaire et économique est venue percuter de plein fouet un projet de budget construit autour d'un schéma de rationalisation des moyens datant de trois ans n'ayant fait l'objet d'aucune réactualisation, ce qui ne laisse aucune marge de manœuvre pour développer cet enseignement (...). La situation est telle que la survie de l'enseignement agricole, à moyen terme, est menacée. » Et Nathalie Delattre, rapporteure (RDSE), de conclure: « Je vous propose d'émettre un avis défavorable sur le programme 143 présenté en l'état, afin de tirer la sonnette d'alarme et d'essayer ainsi de geler les baisses d'ETP prévues. »

Enfin, parce que les enjeux climatiques, environnementaux, agroécologiques et alimentaires ne sauraient attendre davantage... et que l'outil public de formation doit être en mesure de relever l'exigence de renouvellement des générations de paysan·nes!

Pour relever les défis sociétaux auxquels nous nous devons de répondre sans plus de délai, il est essentiel que l'État puisse user pleinement de ces outils publics de formation exceptionnels que sont les lycées agricoles, CFA, CFPPA, exploitations et ateliers supports. Il s'agit de leur donner les moyens pour former cette nouvelle génération d'exploitant-es (215 000 paysan-nes, soit 45 % de la population agricole, seront en retraite d'ici 2026). Et sauf à ce que la représentation nationale opère un renoncement historique pour des économies aussi dérisoires que destructrices, ce n'est pas une option, mais une nécessité!

Frédéric Chassagnette,

Co-secrétaire général du Syndicat national de l'enseignement technique agricole public – Fédération syndicale unitaire (Snetap-FSU)

La Scop, pour un autre statut paysan?

Faire face à l'hémorragie que traverse le monde agricole depuis de nombreuses années est un chantier immense. La tendance est lourde et bien connue: des fermes de plus en plus grandes, le plus souvent « enferrées » dans le productivisme, avec de plus en plus de capitaux par active ou actif paysan, donc de plus en plus endettées, un temps de travail et du stress qui ne diminue pas, et une viabilité économique très aléatoire, voire absente sans les aides publiques.

La Confédération paysanne répond à ce système absurde par le projet politique et la pratique concrète de l'agriculture paysanne. Mais est-ce suffisant? C'est la question essentielle que ce dossier veut soumettre à votre réflexion en abordant la question du statut paysan. En entreprise individuelle ou en société, nous devons, volontairement ou non, capitaliser l'ensemble des moyens de production (cheptel, matériels, équipements, et même parfois le foncier). L'endettement est donc devenu quasiment une obligation du métier.

Avec ses effets: redoutable logique de l'endettement/agrandissement (« je m'agrandis parce que je m'endette; je m'endette parce que je m'agrandis »), l'élimination des paysan·nes s'inscrit donc implacablement dans cette dynamique. En même temps, c'est l'illusion que cette accession à la propriété la transmission des exploitations et le renouvellement des actives et actifs avec un tel niveau de capitalisation, de prises de risques et d'incertitudes, tant pour le cédant ou la cédante (qui cherche à réaliser son capital en complément d'une retraite paysanne dérisoire) que surtout pour le repreneur ou la repreneuse (face au mur de l'endettement)?

Les enjeux sont doubles: assurer la transition agricole et alimentaire et accueillir les nouveaux paysans et paysannes venant d'autres horizons que le milieu agricole.

En s'inspirant de l'expérience et des principes des sociétés coopératives de production (Scop commerciales), nous proposons la Scop agricole. À ce stade, ce n'est ni une solution « clé en main », ni même LA solution, qui effacerait la nécessité des autres revendications et actions de la Confédération paysanne. C'est l'ambition de proposer un autre statut paysan, celui d'associé-e-salarié-e dans une forme sociétaire aux principes égalitaires et à faible capitalisation des associé-es.

C'est évidemment une autre manière d'exercer et d'envisager le métier de paysan·ne!

Manu Marie, Paul Bonhommeau et Mathieu Lersteau,

du groupe de travail de la Confédération paysanne sur les statuts innovants



Aux fondements

Transmission: imaginer un projet où l'argent ne soit pas un obstacle

Voilà quatre ans que la ferme de Belêtre, en Touraine, a initié le mouvement des Scop en agriculture. L'enjeu : limiter l'endettement, améliorer la protection sociale et faciliter la transmission. Quel premier bilan en tirent les associé·es-salarié·es ?

Dolus-le-Sec, en Indre-et-Loire, la Coopérative paysanne de Belêtre est l'une des premières fermes françaises à avoir adopté, en novembre 2016, le statut de société coopérative de production (Scop). « Quand on a cherché à s'installer ensemble en agriculture, ce qui motivait notre projet agricole était avant tout politique, explique Mathieu Lersteau, l'un des cinq cofondateurs. Dans notre projet, il y avait quelque chose d'assez tranché sur le rapport au capital et la volonté de participer à un mouvement de transformation sociale. »

Avant de s'installer, Mathieu travaillait dans le réseau InPACT très mobilisé sur les questions d'installation et de renouvellement (1). « Dans nos réseaux, y compris à la Conf', des paysannes et des paysans insistent sur l'importance de l'installation dans leur discours militant mais mettent en vente leurs fermes à 500 000 euros quand vient l'âge de la retraite. C'est une façon de compenser leurs faibles pensions: ils comptent sur la vente de leur capital pour assurer leurs vieux jours. Mais ça écrème les candidats et candidates à l'installation qui n'ont pas les finances ou la possibilité d'emprunts bancaires. Ce n'est pas comme ça qu'on va pouvoir assurer le renouvellement des actifs en agriculture. »

Impossible aux yeux de Mathieu et de ses collègues d'avoir un discours défendant

l'agriculture paysanne tout en participant à un schéma qui concourt à l'agrandissement des fermes, à l'endettement, à la difficulté de reprendre et, au final, à la disparition des paysan·nes. Dès lors, comment imaginer un projet où l'argent ne serait pas un obstacle? La Scop apparaît alors comme le moyen de transmettre l'entreprise sans transmettre le capital, mais en améliorant le niveau de protection sociale. « L'outil de travail reste la propriété de la coopérative, les parts sociales mises au début dans la société restent à leur valeur nominale. » Autrement dit, l'apport initial des associées ne peut pas faire l'objet de plus-value. À Belêtre, chaque associé·e a apporté 3000 euros au capital social lors de la création de la Scop et le montant de la part sociale a été fixé à 50 euros. « Si l'une ou l'un des associés part, ce sera avec 3000 euros. Et nous sommes sur le point d'accueillir de nouveaux associés qui, avec 50 euros en poche, pourront devenir associés-salariés-cogérants. »

Difficultés franchies et fonctionnement au quotidien

Lorsqu'ils se lancent en 2014, le statut de Scop est peu connu des institutions agricoles. Le statut associatif est alors privilégié et un bail agricole est signé avec le propriétaire au nom de l'association. « Lors du premier rendez-vous à la DDT (2), avec la

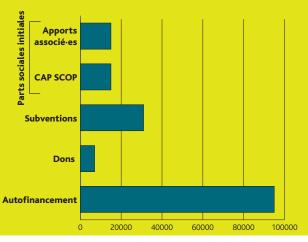
cheffe du service agriculture, j'ai dit que nous allions nous installer en association puis la transformer ensuite en Scop, se souvient Mathieu. Elle m'a dit que ce n'était pas possible, sans être en mesure de m'en expliquer les raisons. Elle n'osait pas me dire qu'ils ne l'avaient jamais fait. On a donc essuyé les plâtres, ça a été compliqué les premiers mois. Mais ensuite, lors du passage de l'association en Scop, ça a été assez simple, c'était en fait la même structure juridique qui se poursuivait avec le même numéro Siret. »

En choisissant ce statut, les associés-salariés ont dû renoncer à la DJA (dotation jeune agriculteur): en Scop, c'est la structure qui est reconnue comme cheffe d'exploitation et non les personnes physiques. « Aux yeux de l'administration, nous ne sommes donc pas exploitants bien qu'étant associés et dirigeants de notre propre structure. C'est un choix fait en conscience mais qui a des conséquences importantes. À cinq en Gaec, ça aurait peut-être fait 100 000 euros de DJA, si on ajoute à ça les aides économiques ou fiscales qui seraient multipliées par le nombre d'associés, ça fait beaucoup... Actuellement, s'installer en Scop en agriculture est très pertinent politiquement, mais une connerie économiquement », déplore Mathieu qui milite avec la Conf' pour l'accès aux mêmes droits et aides que sous un statut agricole classique. Ce statut de Scop contraint également les associé·es à payer leurs journées de formation: ils sont considérés comme salariés agricoles et émargent non pas à Vivea, mais à Ocapiat. Enfin, s'ils ont pu voter dans le collège « chefs d'exploitation » lors des dernières élections aux chambres, ils ont dû voter dans le collège « salarié·es » lors des élections MSA...

Depuis sa création, la Scop de Belêtre a développé une activité de paysans-boulangers et de maraîchage. Martin, l'un des cinq cofondateurs, l'a quitté cet été pour s'installer dans une ferme à 300 m de là afin d'expérimenter autre chose que l'agriculture collective. Alors qu'ils viennent de récupérer des terres et des bâtiments avec Terre de liens, les quatre associés-salariés d'aujour-d'hui recherchent de nouvelles personnes

Les investissements à la ferme de Belêtre

Les 163 000 euros d'investissements réalisés depuis l'installation sont composés de 15 000 euros d'apports au capital des associé-es; 15 000 euros de la région Centre dans le cadre du CAP SCOP; 31 000 euros de subventions publiques (région, agence de l'eau, département) pour investir dans du matériel; 7 000 euros de dons dans le cadre de l'association qui a précédé la Scop; 95 000 euros d'autofinancement (excédent net de gestion).



pour intégrer leur équipe. « On a des pistes de diversification mais rien n'est arrêté. La priorité est de trouver des gens qui partagent les valeurs du collectif⁽³⁾ », précise Mathieu.

Partager les valeurs, c'est notamment adhérer à un fonctionnement autogestionnaire, comme l'illustre la réunion hebdomadaire et les nombreux outils d'organisation. Tous les mardis matins, les associé-es se retrouvent pour prendre grandes et petites décisions. « Dans tous les cas, nous sommes codécisionaires et coresponsables des décisions prises au consentement. Nous considérons aussi que prendre soin du collectif et l'outiller fait partie du travail. »

Génération sacrifiée!

Mathieu admet toutefois un facteur limitant dans le statut actuel : « La Scop a investi 163000 euros depuis le début dans la construction de notre outil de travail (voir encadré). Nous avons choisi de ne pas faire d'emprunt bancaire mais de se verser de petits salaires jusqu'en 2018⁽⁴⁾. » Les cogérant·es ont également fait le choix de ne pas rémunérer le capital (dividendes) et d'affecter 50 % du résultat en participation aux associé·es (en complément de leur salaire) et 50 % à l'entreprise, afin que celleci ait les moyens d'investir. « Depuis le début, nous avons fait une croix sur une partie de la rémunération de notre travail. Ainsi, beaucoup d'argent reste dans l'entreprise pour limiter l'endettement et privilégier l'autofinancement des investissements. Nous avons donc constitué un capital (via l'outil de travail) mais celui-ci ne nous reviendra jamais. C'est un choix que l'on assume mais c'est aussi un facteur limitant pour la création d'autres Scop en agriculture. Il y a une génération sacrifiée dans ce modèle-là. » Dans quelques mois, les gros investissements seront terminés pour les deux ateliers principaux de la ferme, les nouveaux qui vont arriver n'auront qu'à mettre 50 euros pour devenir associés-salariéscogérants. « La génération qui va nous suivre n'aura pas à sacrifier une partie de sa rémunération car l'outil de travail est désormais en place et c'est une bonne chose. En revanche, si nous souhaitons développer d'autres activités dans la Scop, nous devrons recommencer. »

Si l'on se place du côté des cédant·es qui souhaiteraient lever l'obstacle de l'argent pour favoriser des installations, comment renoncer à son capital et se contenter d'une maigre retraite MSA (5) ? « Si on demande à



Les cinq cofondateurs et cofondatrices de la Coopérative paysanne de Belêtre qui a développé une activité de paysans-boulangers et de maraîchage.

ces paysans et paysannes-là de ne pas réaliser leur capital, c'est aussi un sacrifice. Ils n'ont pas anticipé de choisir un statut bénéfique sur le plan de la protection sociale. » Pour Mathieu, c'est évident: « Aujourd'hui, on a besoin d'un soutien public lors de l'installation pour aider au démarrage en Scop. Ou alors il faut apporter une bonification de retraite à celles et ceux qui transmettraient leur ferme en y laissant le capital. »

Après avoir ouvert la voie, la bataille pour la reconnaissance d'un statut de type Scop en agriculture se poursuit à Belêtre, avec une conviction: « La recherche de cohérence! On ne peut pas militer pour une agriculture paysanne sans commencer par garantir des conditions favorables de reprise et de transmission de sa ferme. C'est un changement d'état d'esprit qu'il faut insuffler dans le monde paysan: se rémunérer pour son tra-

vail plutôt que sur son capital. C'est une condition essentielle pour que l'ambition d'une agriculture française à un million de paysan·nes devienne un jour réalité ⁽⁵⁾. » n

Recueillis

par Sophie Chapelle

- (1) agricultures-alternatives.org
- (2) Direction Départementale des Territoires (service de l'État dans les départements)
- (3) Parmi les valeurs de la SCOP de Belêtre: expérimenter une agriculture bio et paysanne, la gestion d'une entreprise non capitaliste, un fonctionnement en autogestion, une dimension humaine (« prendre soin de nous », « épanouissement personnel »), une dimension politique (« participer à un mouvement de transformation sociale »)
- (4) Désormais chaque associé·e est rémunéré·e au SMIC sur la base de 35 heures En pratique, les associés de la SCOP de Belêtre estiment actuellement leur temps de travail de 40 à 45 heures par semaine, avec un week-end d'astreinte sur quatre (en attendant l'arrivée de nouveaux associé·es). Ils bénéficient chacun·e de cinq semaines de congés payés/an, et peuvent prendre des semaines de congés sans solde. (5) cf. dossier CS n° 366 (novembre 2020).

Hémorragie dans le monde paysan

En 30 ans, le nombre de paysannes et de paysans en France a été divisé par deux. Dans le même temps, le capital moyen d'exploitation a augmenté de 75 %. Si on peut expliquer en partie cette crise du renouvellement des actifs agricoles par les (in)conséquences des politiques publiques et d'une économie libéralisée, il faut aussi reconnaître la responsabilité des paysans eux-mêmes dans ce processus d'autodestruction de la profession.

Ils se sont engouffrés dans une logique d'optimisation sociale et fiscale les incitant à surinvestir, à surcapitaliser et à minimiser leur revenu disponible et leurs cotisations sociales. Ils arrivent donc à l'âge de la retraite avec la nécessité de « réaliser un capital » pour combler une pension de retraite insuffisante au vu de la faiblesse des cotisations versées au long de leur carrière. Dans cette spirale infernale où on ne distingue plus capital et patrimoine, la transmission des fermes devient de plus en plus difficile. La stratégie d'agrandissement prévaut. Aujourd'hui, la moitié de ceux et celles qui restent ont plus de 50 ans. Selon que l'on réussisse ou pas leur remplacement d'ici 10 ans, il n'y aura pas la même agriculture en France, ni la même alimentation, les mêmes paysages, le même tissu rural...

Un rapport différent au travail, au capital et à la protection sociale

Un autre rapport au capital

Dans une Scop, ce n'est pas le capital qui dirige (c'est-à-dire le pouvoir de chaque associé·e selon le capital qu'il ou elle détient) mais les personnes qui y travaillent en qualité d'associé·es (une personne/une voix, quel que soit leur capital détenu). Cela se traduit aussi dans la répartition des résultats. Contrairement aux sociétés agricoles (Gaec, EARL...) où la rémunération des associés fait partie du résultat, en Scop les salaires et cotisations sociales n'en font pas partie. Selon la loi, le résultat est à répartir en trois postes: les réserves impartageables, la participation des salarié·es au résultat, et dans une moindre mesure la rémunération des parts sociales (1).

C'est donc un autre rapport à la propriété des moyens de production que ce qui se pratique en agriculture où tous les résultats de l'entreprise sont mis au compte de la capitalisation des associé·es. Il n'y a pas de plusvalue sur les parts sociales. C'est aussi privilégier la pérennité et la stabilité financière de l'outil au moment de la transmission ou du départ d'un·e associé·e qui sort avec la partie du capital qu'il ou elle a déposé à son

Ce que permet la Scop peut heurter fortement les mentalités et pratiques agricoles. Un administrateur de la Safer Normandie déclarait ainsi, lors d'un débat sur l'augmentation du prix des terres, que le foncier « est une source de revenus ». Cette assertion ne soulevait dans l'assemblée aucune contestation. Elle résumait pourtant clairement le piège infernal dans lequel on nous enferme – et on s'y enferme avec plus ou moins de consentement. Une fois le processus engagé, pouvons-nous reculer devant la nécessité de faire « fructifier » le foncier à notre compte, y compris en ayant recours à des artifices juridiques et fiscaux, au surinvestissement pour réduire l'impôt et les cotisations sociales, mais avec très souvent pour effet de déséquilibrer l'exploitation et de la rendre intransmissible?

Être en Scop, ce n'est pas sortir du système, mais ça permet d'envisager le capital, qu'il soit foncier ou d'exploitation, tout au long de sa carrière comme un outil permettant de produire et d'en vivre dignement plutôt qu'un moyen de capitalisation. La gestion de l'exploitation peut ainsi être plus franchement « économique, sociale et écologique ».

C'est aussi compter davantage sur une retraite « salariée » nettement plus consistante que celle du statut de « non salarié·e agricole » (NSA).

Les aides publiques ne seraient plus privatisées

Actuellement les aides conditionnées au statut de l'agriculteur ou agricultrice « non salarié·e agricole » (NSA) ne sont pas accessibles aux associés d'une Scop. Or, justifiées pour l'efficacité de l'exploitation agricole, une fois amorties, elles entrent dans le patrimoine du paysan ou de la paysanne. Dans la Scop, elles devraient pouvoir être définitivement affectées à l'entreprise (ses réserves impartageables) pour une meilleure efficacité du soutien public à moyen terme. Cela concerne plusieurs aides du second pilier de la Pac, dont la « dotation jeune agricul-

Un autre rapport à la cotisation sociale

Une idée largement répandue voudrait que le régime salarié soit plus protecteur que le régime des « non salarié·es agricoles », mais qu'il serait beaucoup plus coûteux. Et que des exploitations parmi les plus petites ne pourraient y faire face.

Du côté des droits, c'est un fait: à cotisations retraite égale, prestation inférieure de 50 % à celle des salarié·es, couverture maladie et accidents très nettement inférieure, pas d'accès aux indemnités chômage...

Du côté des cotisations, c'est plus difficile à comparer. L'assiette et le taux des cotisations sont différents (2). Mais des abattements sont « légalement » applicables dans chacun des deux régimes. Coté salarié: exonérations des cotisations patronales sur les bas salaires (< 1,6 Smic) ramenant le taux à moins de 30 % du salaire net. Du côté exploitant, les situations sont très disparates: exonérations en faveur des jeunes installé·es « DJA », dispositifs fiscaux réduisant le revenu fiscal par rapport au résultat réel, sans oublier le régime de micro-entreprise qui applique un





Panneaux à l'accueil de la ferme de Belêtre (Indre-et-Loire): pour les paysans cofondateurs, le choix du statut de Scop s'inscrit dans un projet politique global.



À la ferme des Volonteux (Drôme): Un statut d'associé-e-salarié-e ne rendra pas le désherbage des carottes ou une corvée d'ensilage nocturne moins difficiles. Par contre, tous les mécanismes et les droits rattachés à ce statut, tels que décrits dans ce dossier, permettront plus facilement au travailleur et à la travailleuse de prendre les moyens de se reposer, de reprendre des forces, de vivre sa vie de famille...

revenu fiscal forfaitaire par rapport au chiffre d'affaires. Un repère: le Réseau d'information comptable agricole (Rica) constate pour les exploitations soumises au régime du bénéfice réel un taux moyen des cotisations sociales « NSA » entre 25 et 30 % par rapport aux résultats de l'entreprise.

Mais voilà, tout est mis en place aujourd'hui pour que les cotisations soient mal perçues. À commencer par le nom qu'on leur donne: des « charges sociales ».

Entre réticence à payer des impôts et réduction des coûts de production, beaucoup de paysans et de paysannes s'attaquent aux cotisations sociales, ce qui revient à grever une partie de leur revenu direct (peu ou pas de couverture en cas d'accidents de la vie) et indirect (retraite). Et c'est un cercle vicieux puisque justement nous avons conscience que les prestations, elles, ne sont en effet pas à la hauteur.

Une des causes de ce déséquilibre réside dans cette idée reçue: plutôt la capitalisation que la rémunération du travail! Ce sont notamment les pratiques d'optimisation fiscale, pour minimiser surtout les cotisations sociales. Le système – fiscal, comptable, bancaire – encourage les paysan·nes dans les pratiques de renouvellement incohérent du matériel agricole, de mouvements comptables du troupeau totalement déconnectés de la réalité de l'élevage, d'investissement/agrandissement systématique, etc.

Renverser notre rapport à la cotisation sociale grâce à un fonctionnement inspiré

de celui de la Scop, c'est privilégier la rémunération du travail par le salaire auquel est organiquement liée la cotisation. Cela suppose une confiance dans l'institution qui la gère, mais que le néolibéralisme s'emploie à démanteler depuis plus de 20 ans.

Un autre rapport au travail

On s'engage avec « sa » Scop par la signature d'un contrat de travail et l'engagement (ou l'obligation) de devenir associé-e au terme d'un délai prévu par les statuts. Le lien est double: celui du travail et de sa rémunération, et celui de la participation à sa gestion interne selon des principes démocratiques.

En Scop, ce double statut d'associé-e et de salarié-e a l'effet de neutraliser la relation de subordination du salarié envers l'employeur. On ne peut pas se subordonner à soi-même avec la fonction d'associé-e participant entièrement aux prises de décisions et aux gestions - économique, technique et humaine - de la structure. Posture qui s'apparente beaucoup plus à celle d'entrepreneur autonome et maître de ses décisions sur la ferme. Le statut d'associé-esalarié-e traduit bien plus une émancipation qu'une subordination.

Un contrat de travail doit se référer à une convention collective et au droit du travail. Pour les paysan·nes, la mise au débat d'un tel statut pourrait aussi être l'occasion de réfléchir aux limites que chacun·e peut s'imposer dans le travail quotidien, hebdoma-

daire, mensuel et annuel. Sans, bien sûr, perdre de vue le caractère obligatoire ou aléatoire de certaines tâches et activités (saisons, climats, élevage...), il n'en reste pas moins que les habitudes et les idées reçues liées au travail difficile sont encore très ancrées: il faudrait souffrir dans son corps pour estimer avoir passé une bonne journée de travail...

Un statut d'associé-e-salarié-e ne rendra pas le désherbage des carottes ou une corvée d'ensilage nocturne moins difficiles. Par contre, tous les mécanismes et les droits rattachés à ce statut, tels que décrits dans ce dossier, permettront plus facilement au travailleur et à la travailleuse de prendre les moyens de se reposer, de reprendre des forces, de vivre sa vie de famille... Dans certains cas, un tel statut contribuera même à résoudre des choix cornéliens pour beaucoup de paysans et de paysannes: pouvoir changer d'activité, prendre sa retraite, s'arrêter de travailler pour cause d'accident ou maladie... n

Emmanuel Marie, paysan dans le Calvados

(1) La loi sur la Scop encadre ainsi la répartition de ses résultats à décider par les associés entre des minima et maxima : réserves impartageables : 16 à 75 %; participation des salariés : 25 à 84 %; rémunération des parts sociales : 0 à 33 %. En moyenne les Scop existantes affectent l'essentiel de leurs résultats en parts égales entre réserves impartageables et participation des salariés. (2) En régime salarié: plus de 60 % du salaire net; en régime « non salarié-e agricole » (NSA) : environ 35 % du revenu fiscal (qui comprend la rémunération de l'exploitant et sa capitalisation).

Les points de vigilance

« Nous privilégions une forme sociétaire dérivée du Gaec et de l'EARL, en y renforçant les principes coopératifs »

Entretien avec Paul Bonhommeau, ancien juriste à la Confédération paysanne et administrateur de la Coopérative pour l'installation en agriculture paysanne (Ciap) des Pays de la Loire.

Pourquoi est-ce important que la Scop en agriculture n'ait pas un caractère commercial mais bien civil?

Quand on parle de Scop, on met l'accent sur un régime de coopérative avec des principes démocratiques forts: une personne = une voix. En contrepartie d'une capitalisation faible à nulle, l'associé·e est salarié·e et bénéficie de la protection sociale liée à ce statut. Mais on oublie que la Scop se rattache soit à la SARL, soit à la SA ou la SAS qui sont des sociétés commerciales (1). Devons-nous faciliter l'introduction en agriculture de formes commerciales? Ce dont nous avons besoin n'est pas seulement une Scop applicable à l'agriculture mais une Scop agricole en tant que telle, si on veut éviter les dérives.

Insister sur le caractère civil de l'activité agricole, c'est réaffirmer sa fonction essentielle mais non exclusive qui est de nourrir l'humanité d'un point de vue quantitatif, qualitatif et culturel. On défend par là le principe de souveraineté alimentaire, au fondement des combats de la Confédération paysanne. C'est aussi affirmer que l'agriculture entretient un lien spécifique avec le sol fertile et le milieu naturel: un lien à la fois de dépendance et de responsabilité dans la préservation des ressources naturelles.

À quelles dérives se heurteraient les Scop commerciales pour l'activité agricole?

Une Scop-SARL peut accueillir jusqu'à cent associé·es. Et au-delà, elle passe obligatoirement en SA ou SAS. Ce nombre indéfini d'associé·es interroge. Ce serait accepter de très grandes exploitations agricoles avec un grand nombre d'associé·es. Et ainsi cautionner indirectement la concentration et donc l'abandon d'exploitations de dimension « familiale » de quelques travailleurs et/ou travailleuses. On change de modèle et on participerait à cette tendance.

Une Scop commerciale peut aussi réunir des associé·es personnes morales. C'est la porte ouverte à des organisations économigues ou financières qui, même minoritaires en capital social et en voix délibératives, peuvent avoir un pouvoir sur la gestion de la Scop, alors même qu'une majorité de

paysan·nes subit déjà une forte dépendance à l'agroalimentaire et à la banque. Enfin, la Scop commerciale peut réaliser sans limite des activités agricoles et non agricoles. Ça peut constituer un avantage pour des paysan·nes qui veulent faire plusieurs activités (agricole, artisanale, commerciale...). Mais ne faut-il pas veiller à protéger les paysan·nes qui le sont à titre principal ou exclusif? Nous pensons qu'il faut que soit reconnu un régime de Scop, société civile spécifique à l'activité agricole.

Pourquoi le statut de Gaec ou de l'EARL ne convient-il pas?

Le problème fondamental, c'est le statut du paysan⁽²⁾. Que celui-ci exerce en société ou à titre individuel, il doit, volontairement ou non, capitaliser l'ensemble des moyens de production (cheptel, bâtiments, matériel... y compris parfois le foncier). L'endettement est donc une obligation du métier, et qui se renouvelle à chaque génération. Pour le repreneur, tout le capital du cédant est à reprendre: celui-ci peut partir avec ce montant et peut même demander à le rééva-



Réunion d'associé·es de la ferme des Volonteux, près de Valence (Drôme), une ferme sous statut de Scop (cf. p. 16-17): « Quand on parle de Scop, on met l'accent sur un régime de coopérative avec des principes démocratiques forts: une personne = une voix. En contrepartie d'une capitalisation faible à nulle, l'associé·e est salarié·e et bénéficie de la protection sociale liée à ce statut. » Une petite vidéo de trois minutes présente la ferme des Volonteux et sa démarche (cinq associé·es sont arrivé·es depuis): urlz.fr/egkw ou sur le site agriliens.fr

luer s'il considère que l'exploitation vaut plus. Vu la tendance à l'augmentation continuelle du capital/actif, c'est la reprise quasi impossible pour le repreneur ou la repreneuse. Et ça favorise le démantèlement des exploitations petites et moyennes.

Le Gaec et l'EARL ne limitent que très partiellement les dégâts en permettant une transmission des parts sociales un peu étalée dans le temps (dans le Gaec uniquement avant le départ de l'associé·e, en EARL possible en principe avant et après le départ de l'associé·e). En plus, c'est une pratique très peu fréquente en cas d'installation comme hors cadre familial, et pourtant indispensable au renouvellement des générations.

Notre groupe de travail privilégie une Scop dérivée du Gaec et de l'EARL. D'un côté, elle appliquerait les principaux traits du régime Scop (régime salarié des associé-es, fonctionnement démocratique, règles de répartition des résultats...). De l'autre, elle respecterait les principales caractéristiques de l'EARL et du Gaec. Par exemple pour ce dernier: son nombre d'associé-es est limité à

10, uniquement des personnes physiques et qui doivent toutes travailler dans l'exploitation à titre principal. Il y a un principe d'égalité et de responsabilité pour chaque associé·e qui est considéré·e comme coexploitant·e. On le voit, le principe démocratique dans le Gaec est presque aussi fort que dans la Scop, auquel il faut ajouter le principe de transparence fiscale et économique pour l'accès aux aides. L'EARL est également une société civile qui peut réunir au maximum dix associé·es personnes physiques: des exploitant·es majoritaires dans le capital social et des associé·es non exploitant·es minoritaires, le plus souvent des membres de la famille, y compris mineurs.

L'enjeu désormais est de définir plus précisément les contours juridiques de cette Scop agricole. Comment avancer?

Il faut obtenir auprès de l'État une adaptation de la législation: d'une part la reconnaissance de l'exploitant associé-salarié d'une Scop dans les mêmes droits et obli-

gations que l'exploitant non-salarié agricole, d'autre part la reconnaissance de la Scop-Gaec et de la Scop-EARL. C'est de la compétence du Parlement. Pour cela, nous avons besoin d'une étude juridique pour déterminer les contours de l'adaptation...

Nous estimons aussi qu'il faut des soutiens financiers à titre transitoire. Il faudra une période de 10 à 15 ans au moins pour que la Scop ait des effets réels sur les droits à retraite et sur la pérennisation de l'exploitation. Pour celles et ceux qui cèdent avant, il faudrait des aides spécifiques, par exemple en droits à retraite en contrepartie de la part des résultats mise en réserves impartageables au compte de la Scop.

L'urgence est là si l'on ne veut pas voir l'hémorragie s'aggraver. La réflexion et l'imagination doivent continuer: on en a besoin! n

Recueillis par S. Ch.

(1) SARL: société à responsabilité limitée; SAS: Société par actions simplifiées; SA: société anonyme.

(2) Lire le dossier « Sur le surendettement », Campagnes solidaires n° 361 mai 2020, page VIII.

Cravirola, la première Scop au croisement de l'agriculture paysanne et de la culture

La coopérative Cravirola a marqué les milieux militants du début des années 2000. Ses membres se sont posés comme enjeu politique de vivre et travailler autrement, choisissant comme moyen la coopérative, la paysannerie et la ruralité. Cheville ouvrière de la coopérative de 2002 à 2012, Jérémie Lefranc témoigne dans un livre.

e projet initial est d'abord un projet agricole sur une ferme située à 1200 mètres d'altitude dans la vallée de la Roya (Alpes-Maritimes). Les fondateurs, un couple franco-allemand, ont racheté en 1985 un hameau en ruine sans accès routier, ni électricité, chauffage ou eau courante... La première phase (15 ans) commence par la mise en place d'une base économique avec un élevage laitier diversifié, la construction d'une fromagerie aux normes et la reconstruction d'un habitat décent avec l'accueil de jeunes en chantier (activité de construction couplée à une activité culturelle ou artistique). Un potager couvre les besoins et des microproductions complémentaires sont expérimentées (microbrasserie, macération de plantes...). Lorsque Jérémie Lefranc rejoint le projet, quatre principes sont déjà posés: libre association, autogestion, caisse commune et non enrichissement personnel (1). Entre 2002 et 2006, le collectif passe de trois à neuf permanent·es.

Face aux limites du lieu pour développer des manifestations culturelles (festivals, événements), le collectif change de site et s'installe en 2007 dans le Minervois (270 hectares d'un seul tenant, boisés à 80 % avec maison d'habitation, bâtiment d'accueil...). Pour organiser la propriété privée collective en vue de réaliser de la propriété d'usage, le statut de SAS est retenu et une nouvelle structure. Terres communes. est créée (2). Les membres de Cravirola décident à ce moment-là d'adopter le statut de Scop et développent un projet « agri-culturel »: l'activité de poly-élevage (fabrication de fromages de vaches, chèvres, brebis, glaces et gâteaux au fromage blanc, production de viande bovine – bœuf et veau – cochons élevés au petit-lait, poules pondeuses), se conjugue avec les productions de pain et de pizzas, de bois de chauffage et de légumes, à des activités extraagricoles (camping, restauration utilisant les produits de la ferme, programmation culturelle et militante) et à des chantiers ouverts à tous huit mois sur douze.

« L'apparition de désaccords de plus en plus fréquents », « des difficultés récurrentes à se parler et donc à se transmettre l'information » conduisent à des départs successifs au sein de la Scop. Le collectif commence à abandonner « symboliquement » le nom de coopérative Cravirola courant 2011-2012 pour lui substituer celui de coopérative du Maquis, puis de commune du Maquis. Le début d'une autre histoire qui n'enlève rien à la puissance d'agir qu'a su développer la coopérative Cravirola. n

S. Ch.

(1) Le mouvement des coopératives Longo Maï fondé en 1973 était l'une des sources d'inspiration du projet. (2) Terres communes comprend à sa création trois fermes – ferme autogérée de la Roya, ferme de Caracoles de Suc (Ardèche) et la coopérative Cravirola en Minervois – et trois collectifs regroupés dans un premier collège détenant 48 % du pouvoir de décision. 80 actionnaires (personnes physiques et morales) constituent le 2° collège (52 % du pouvoir décisionnaire).

Pour aller plus loin: Jérémie Lefranc, *Cravirola: une expérimentation politique alliant vie et travail,* éditions du Commun, janvier 2020

Faciliter l'accès au métier

Le travail de la Confédération paysanne sur l'adaptation à l'agriculture du statut de société coopérative de production a pour but d'offrir de nouveaux outils pour faciliter l'installation. Un impératif au moment où il faut fortement renouveler et augmenter la population agricole.

our répondre aux enjeux de la transition agricole et alimentaire et de répartition des richesses par le partage du travail, il faut développer notre projet d'agriculture paysanne. Celui-ci ne peut qu'être porté par des paysannes et paysans nombreux.

À l'heure d'un changement massif de générations au sein de la population agricole, il faut faciliter l'accès au métier aux candidates et candidats non issus du milieu agricole ou « hors cadre familial ». Parmi eux, beaucoup veulent s'installer en cherchant à moins s'endetter, donc moins capitaliser, à avoir de bonnes conditions de travail et bénéficier d'une bonne protection sociale. En clair, ils et elles recherchent les droits du régime social salarié que beaucoup ont connu auparavant.

Pour cela, il faut obtenir la reconnaissance d'un nouveau statut agricole où les « exploitant·es » associé·es-salarié·es d'une société coopérative auront les mêmes droits et obligations que ceux des « exploitant·es » non salarié·es agricoles.

En s'inspirant de l'expérience de la société coopérative de production (Scop) dans l'artisanat et les services, la réflexion engagée

par la Confédération paysanne vise à répondre à ces nouvelles attentes. Plus qu'une solution « clé en main » cette proposition indique une direction, des objectifs à atteindre. Sans ignorer que la Scop, telle qu'elle existe aujourd'hui, n'est pas satisfaisante pour l'activité agricole et en particulier pour l'agriculture paysanne.

Un combat syndical

C'est un combat syndical à mener sur deux plans:

L'action de sensibilisation et de réflexion auprès des paysan·nes. Il s'agit d'accompagner un changement important dans les mentalités: adopter un régime de type Scop exige d'avoir un autre regard sur la rémunération du travail, sur la protection sociale et sur la propriété des moyens de production. Nous le savons bien : l'endettement pour acquérir le capital et financer des investissements importants (avec l'espoir d'en devenir propriétaire) crée trop souvent un carcan redoutable sur toute la durée de leur amortissement et freine, sinon empêche, toute réorientation significative du système de production qui s'avérerait souhaitable tant pour

le paysan ou la paysanne que pour la collectivité.

Mais aussi l'action auprès du pouvoir politique. Le temps presse face aux très nombreux départs en retraite dans les dix ans qui viennent. Il faut obtenir les adaptations réglementaires et législatives nécessaires afin d'offrir rapidement aux paysan·nes la possibilité de la conversion juridique et économique de leurs fermes. Pour l'État et les collectivités territoriales, c'est aussi le moyen de renforcer l'efficacité à moyen terme de leur soutien à l'installation et aux investissements, puisque l'aide ainsi octroyée serait assurée de contribuer à la pérennité de la ferme. Et la puissance publique doit aussi « investir » dans la transition afin que la génération qui s'y engage ne soit pas, comme l'évoque Mathieu Lersteau, une « génération sacrifiée ».

Établir les alliances nécessaires pour convaincre et gagner

Ces actions syndicales supposent aussi d'interpeller et d'établir les alliances nécessaires pour convaincre et gagner. En priorité avec les organisations et les réseaux qui nous sont proches. Ne perdons pas de vue que la transmission des fermes est une préoccupation très largement partagée.

Nous considérons que ces propositions font partie des alternatives pour résister, contrecarrer la tendance à la concentration des structures de production, l'aggravation du productivisme et la financiarisation de l'agriculture. S'agissant de notre protection sociale, c'est aussi le choix politique de réintroduire pleinement les paysan·nes dans les dispositifs de Sécurité sociale établis en 1946 par le Conseil National de la Résistance, mais que la Fnsea d'alors avait refusé. Pour les résultats qu'on connaît aujourd'hui.

Il s'agit bien de choix politiques fondamentaux qui concernent la société tout entière: quelle agriculture et quel modèle d'exploitations ou d'entreprises agricoles voulons-nous réellement privilégier? n

> Véronique Marchesseau, paysanne dans le Morbihan, secrétaire générale de la Confédération paysanne



À l'heure d'un changement massif de générations au sein de la population agricole, il faut faciliter l'accès au métier aux candidates et candidats non issus du milieu agricole ou « hors cadre familial », en répondant à leurs attentes.

Une gestion de la crise très loin des valeurs paysannes

Point de vue d'un groupe d'adhérent·es de la Confédération paysanne : Geneviève Savigny, paysanne dans les Alpes-de-Haute-Provence, avec Guy, Thierry, Jean-Jacques, Virginie, Georges... et bien d'autres.

oici près de dix mois que notre vie est bouleversée par une pandémie due à un virus auquel on attribue le décès d'environ 1,5 million de personnes dans le monde, à ce jour. La contagiosité importante de la Covid-19 a semé la panique dans les pays occidentaux, malgré sa virulence toute relative, et a fini par bouleverser le fonctionnement social, économique et politique de notre planète.

La Conf' a réagi immédiatement pour défendre nos droits, notamment le fonctionnement des marchés de proximité, et s'est engagée dans un travail de réflexion avec un réseau de syndicats et d'associations pour penser le monde d'après, au sein du collectif « Plus jamais ça » (1).

Par ailleurs, un groupe d'échange par courriels s'est constitué au sein de la Conf' pour tenter de comprendre ce qui se jouait dans cette crise inédite, au travers de nombreux documents dont il faut constamment vérifier l'origine et la fiabilité. Une somme impressionnante d'échanges...

Il ne fait plus aucun doute aujourd'hui que les atteintes répétées aux écosystèmes sauvages, et notamment aux forêts, favorisent la diffusion de zoonoses et leur possible transmission aux humains, tout autant que l'élevage industriel. Mais l'hypothèse de la responsabilité du pangolin des marchés humides chinois semble maintenant écartée. L'origine naturelle du sras-cov2 reste discutée. En effet, il est aussi possible que ce nouveau variant pathogène soit issu de bricolages génétiques tels que les « gains de fonction » et qu'il ait échappé à la sécurité de laboratoires.

Il y a également consensus sur l'importance de favoriser une alimentation de qualité accessible à toutes et tous, en produits frais, végétaux comme animaux, pour se prémunir de ce type de maladie qui a beaucoup frappé les personnes porteuses de comorbidités de types cardio-vasculaires, diabète ou obésité notamment.

Il est également évident que les politiques néolibérales de destruction méthodique des systèmes alimentaires territoriaux comme des capacités hospitalières durant ces quinze dernières années ont amené au débordement rapide des services de réanimation dans de nombreux hôpitaux. La concentration des



pollutions aériennes industrielles, chimiques et agricoles, dans les grands centres urbains et la mondialisation des échanges ont fait le reste. Ce sont donc ces choix politiques désastreux qui ont mené nos dirigeants à imposer cette mesure « moyenâgeuse » de confinement généralisé en mars, puis en novembre, dont les principales victimes sont les plus précaires.

Accélération

Les choses aujourd'hui s'accélèrent; l'augmentation relative des « cas », puisque basée maintenant non plus sur les décès mais sur les personnes considérées positives par un test jugé peu fiable, a servi à justifier un second confinement. On commence à parler d'obligation vaccinale, avec des vaccins génétiquement modifiés pour plusieurs d'entre eux et hâtivement testés (2).

Les faillites, les licenciements, la misère et la faim s'accroissent. Les citoyens pressés par la nécessité vitale de pouvoir reprendre leurs activités économiques, familiales et sociales, auront-ils véritablement leur libre arbitre pour faire des choix éclairés face à l'intense matraquage médiatique et aux pressions de tous ordres?

Un élément nouveau est arrivé avec le coup de projecteur porté par le film « Hold-up » sur le Forum Économique Mondial (FEM) qui se propose « d'utiliser la crise » pour effectuer une réinitialisation – rien de moins! – du système économique, écologique, social et politique, en instaurant une gouvernance mondiale dirigée par les plus grosses fortunes, laissant aux gouvernements nationaux le soin de contrôler les populations. C'est le « Great Reset » qui s'étale sur le site du FEM (WEForum) et qui fait la part belle aux acteurs du numérique (Gafa, Intelligence Artificielle, 5G, télétravail, télémédecine, agriculture de précision...), du nucléaire (atome, géo-ingénierie...), de la manipulation scientifique des individus (transhumanisme), des populations et des mouvements sociaux (neurones) et du tout génétique, bref tous les acteurs qui profitent de la crise du coronavirus.

Tout cela n'est pas de la science-fiction, ça se passe là sous nos yeux. Il ne fait aucun doute que ce projet se développe en dehors de tout processus démocratique et qu'il touche la question des systèmes alimentaires et agricoles qui nous concernent en premier lieu.

La vision et la gestion désastreuses de cette crise sanitaire par les autorités, soutenues par la plupart des médias, s'opposent violemment à notre approche paysanne de la vie qui repose pour l'essentiel sur le respect de notre environnement social et naturel avec comme base de nos actions le dialogue. Nous pouvons partager cette approche et dépasser les peurs qui paralysent. n

(1) urlz.fr/ejOR

(2) infogm.org/7084-alleger-commercialisation-vaccinsogm-reglement-europeen-conteste

Pour d'autres échanges commerciaux

Le 16 juin, la Commission européenne a lancé une consultation publique en vue du réexamen de sa politique commerciale (1). À cette fin, elle appelle à mener une réforme profonde de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour que cette institution redevienne « un forum efficace dans l'élaboration de nouvelles règles commerciales appropriées, dans leur mise en œuvre et dans le règlement des différends ».

n réponse aux questions de la Commission européenne, soucieuse de relégitimer l'OMC, la Coordination européenne Via Campesina (ECVC) ne peut que répéter son objectif fondamental : la souveraineté alimentaire. Pour nos organisations paysannes, membres de La Via Campesina, la souveraineté alimentaire désigne le droit des populations, de leurs États ou unions d'États à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers.

L'OMC hors de l'agriculture

Au contraire l'OMC, dans ses dogmes et son fonctionnement, généralise un dumping tous azimuts au nom du commerce, sans s'occuper des droits fondamentaux – « droits de l'Homme », droits culturels et sociaux, droit du travail, droit à l'alimentation – ni même des conventions, chartes et accords, telle la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans ⁽²⁾, ou les accords sur le climat.

Alors que les échanges internationaux de matières premières agricoles concernent à peine 20 % de la production mondiale, les principes du marché pour une concurrence « libre et non faussée » impactent la totalité des productions, partout sur la planète. La Politique agricole commune de l'Union européenne (Pac) a dû renoncer aux régulations des quotas laitiers, le Brésil devait réviser sa politique de « Faim zéro », l'Inde renoncer à l 'aide alimentaire pour les plus pauvres.

C'est une course effrénée sur les prix, indépendamment des réels coûts de production, qui donne priorité aux géants de l'agroalimentaire.

C'est aussi un dumping social et environnemental puisque les droits et salaires des travailleuses et travailleurs de la terre pèsent peu au regard des injonctions du marché qui ne s'embarrasse pas davantage de l'usage des pesticides, des engrais, de l'alimentation animale à base d'OGM ou des normes sanitaires des chaînes de fabrication...

Des accords de libre-échange toujours plus dangereux

Dans un premier temps, la Commission européenne a privilégié ce type d'accord avec les pays en voie de développement, loin du regard des citoyen·nes. Mais comment la Tunisie peut-elle défendre ses intérêts face à la puissante Union européenne? Que devient l'industrie textile argentine dans les négociations du ou avec le Mercosur (3)?

L'OMC interdit de favoriser un pays ou groupe de pays dans les négociations commerciales et l'Union européenne doit se plier à ses règles (auxquelles elle n'a pas voulu ou su s'opposer). Elle a ainsi dû renoncer aux accords de Cotonou (qui adoptaient l'absence de droits de douane à l'entrée du marché européen), pour adopter une totale réciprocité dans les accords dits de partenariat économique (APE) avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. De même, elle doit accorder des quo-

tas d'importation équivalents à tous les pays, ce qui fait qu'un secteur comme la viande bovine est peu à peu grignoté par toutes sortes d'importations venues d'Amérique du Nord, d'Amérique latine, d'Australie ou de Nouvelle-Zélande.

L'OMC accordait une dérogation aux « pays les moins avancés », pays les plus pauvres, autorisés à maintenir des droits de douane, indispensables à leur trésorerie. Aujourd'hui, par un savant découpage de l'Afrique en « grandes régions », il n'en est plus question. L'Afrique du Sud dans la région « Sud » et le Nigeria dans la région « Ouest », locomotives du continent, annulent ces sauvegardes.

Désormais, dans ces accords de libreéchange, les importations sont quantifiées et parfois soumises à des volumes imposés (comme celles de viande bovine en Europe). La machine continue sa route puisque les accords sont en perpétuelles révisions, avec quotas obligés en hausse, droits de douane à la baisse et menaces ciblées contre les barrières non tarifaires.

Comme d'autres pays ou unions de pays, l'Union européenne a des règles propres en termes d'origine, de normes sanitaires et phytosanitaires. L'OMC ne pouvant pas les éradiquer multilatéralement, c'est maintenant chaque accord bilatéral ou ALE qui tente d'aplanir les derniers « obstacles », tels le principe de précaution ou le moratoire sur les cultures d'OGM.

La confidentialité des négociations permet d'instaurer des garanties de retour sur investissements étrangers par la menace de juridictions commerciales et privées – dites de règlement des différents – qui condamneront toute velléité nationale ou citoyenne : une aubaine pour tous les accapareurs de terres, d'eau, de semences ou autres ressources naturelles.

Non seulement les accords de libreéchange que négocie l'Union européenne sont prisonniers d'un carcan réglementaire inflexible, mais souveraineté et démocratie sont exclues de toute négociation. Difficile et illusoire dans cette perspective de définir des priorités en réponse aux questions formulées en ce sens par l'Union européenne dans sa consultation sur sa politique commerciale.

L'accord UE-Mercosur contesté

Le 9 novembre aurait dû marquer l'ouverture du processus de ratification de l'accord de libéralisation entre l'Union européenne et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay). Mais jamais un accord de libéralisation du commerce n'a été aussi contesté: selon un sondage publié le 10 septembre, réalisé dans quatre pays européens (France, Allemagne, Pays-Bas et Espagne), près de 80 % des personnes interrogées veulent que cet accord soit abandonné. 8 à 9 sondé-es sur 10 aspirent à des formes de relocalisation des activités économiques et d'autonomie alimentaire pour ne plus dépendre des marchés mondiaux. Le Parlement européen vient de voter contre « la ratification en l'état » de l'accord UE/Mercorsur, un vote indicatif qui s'ajoute à ceux de plusieurs parlements (Autriche, Pays-Bas, Irlande, Wallonie). La Commission européenne et les ministres du commerce des États-membres de l'UE, qui ne veulent pas « jeter à la poubelle 10 ans de travail », s'activent néanmoins pour sauver ce projet d'accord (via un protocole additionnel? Une déclaration interprétative?). Car même si Emmanuel Macron a affirmé le 29 juin aux 150 participant-es de la Convention citoyenne pour le Climat: « Sur le Mercosur, j'ai stoppé net les négociations », le gouvernement français est loin d'avoir lâché l'affaire à Bruxelles...



Pour La Via Campesina, la souveraineté alimentaire ne s'oppose pas aux échanges mais à la priorité donnée aux exportations. La souveraineté alimentaire répond à la définition de politiques et pratiques commerciales qui respectent les droits des populations à avoir une production saine, sûre et écologiquement durable : viacampesina.org/fr/la-souverainetliementaire

PME ou agriculture?

Paradoxalement, il n'est pas fait mention de l'agriculture dans la batterie de questions de la Commission. L'OMC prétend réduire et englober les questions agricoles sous le registre des petites et moyennes entreprises. L'évitement renforce la conviction des organisations paysannes européennes de La Via Campesina du peu de cas que la Commission européenne nous accorde comme productrices et producteurs, aménageurs de l'espace et des territoires, pourvoyeurs d'emplois, gardiens de la biodiversité, de l'environnement et du climat.

Les fermes disparaissent rapidement dans tous les États membres de l'Union européenne. Un plan de croissance sur l'emploi passe nécessairement par des politiques volontaires d'installation et de soutien dans l'agriculture (question 7). Le modèle d'agriculture familiale est tellement fragilisé que la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, ouvre une réflexion de dix ans à ce sujet.

Par contre, de plus en plus de migrant-es sont exploité-es en Europe dans des conditions de travail indignes, notamment dans le secteur des fruits et légumes, au nom d'une concurrence soi-disant inévitable. ECVC dénonce les circulaires européennes sur ces « travailleurs détachés », les discriminations à l'embauche, l'existence d'entreprises de main-d'œuvre dans ce créneau, la criminalisation des mouvements de sou-

tien aux migrant·es en recherche de travail et/ou de refuge.

Aujourd'hui, l'OMC semble penser que des résultats intéressants en termes de croissance pourraient être apportés par les nouvelles technologies et le commerce par Internet (ecommerce). De même que nous revendiquons la souveraineté alimentaire, il est grand temps de construire une authentique souveraineté numérique pour l'Europe. Dans la mesure où les attaques contre nos règles et nos normes sont quotidiennes, le développement d'un commerce virtuel, sans autorité de contrôle indépendante et fiable, ne peut que jouer contre les agricultrices et agriculteurs européens. C'est une question de cohérence puisque la Pac impose traçabilité et transparence sur son territoire (question 9).

Un nouveau paradigme pour l'Europe

Le changement climatique rend indispensable une totale refonte des règles commerciales. Alors que tout le monde vante la nécessaire relocalisation des productions, il convient de faire le bilan de choix politiques basés sur la croissance des échanges internationaux. Les « accords de Paris » de fin 2015 sur le climat veulent réduire les transports, évoquant des taxes. ECVC donne un éventail de propositions qui vont dans ce sens pour une révision de la Pac.

La crise sanitaire a provoqué toutes sortes de déclarations allant dans le même sens, pour « un monde d'après », et des velléités d'indépendance, voire de souveraineté de nos approvisionnements. Pourquoi ne pas franchir le pas, en commençant par l'agriculture, capitale à nos vies?

Bilans et études d'impact font cruellement défaut en préalable aux négociations commerciales. Ceux qui sont publiés dressent un bilan catastrophique dans leurs résultats. C'est le cas pour le traité de libreéchange de l'Amérique du Nord (Alena) en termes d'emplois et de croissance. De plus en plus de voix, dont des prix Nobel d'économie, dénoncent aujourd'hui la frénésie libérale des dernières décennies Nous savons aujourd'hui que les résultats attendus ne sont pas là, que les inégalités se creusent, que les campagnes se vident, que les personnes souffrant de malnutrition sont toujours plus nombreuses.

Plutôt que de tenter une réforme superficielle de l'existant, en sachant pertinemment que c'est illusoire, ne serait-il pas temps pour l'Union européenne de porter les bases d'un tout autre commerce? n

Claude Girod.

paysanne en Saône-et-Loire, commission « international » de la Confédération paysanne

- (1) Présentation et documents : urlz.fr/e25F
- (2) Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, le 17 décembre 2018:
- viacampesina.org/fr/illustrations-droitspaysans (3) Le Marché commun du Sud, abrégé Mercosur, est une communauté économique qui regroupe l'Argentine, le Brésil, le Paraquay et l'Uruquay.

Les Volonteux, une ferme coopérative

La ferme « Les Volonteux », tire son nom d'un quartier de Beaume-lès-Valence, dans la Drôme, et correspond bien à ce qu'il suggère, à savoir beaucoup de courage quand on a décidé de pratiquer l'agriculture de façon respectueuse des humains, de l'environnement, des produits, des animaux et de la santé.

Le projet

Rémy, à l'initiative de cette structure agricole particulière, au statut de Scop (cf. dossier), nous reçoit.

Rémy, tu peux nous faire un bref historique de cette ferme, encore très particulière aujourd'hui en France?

Eh bien, après avoir travaillé dans l'économie solidaire, je me suis rendu compte que j'avais la chance d'avoir une ferme inexploitée au sein de la famille depuis près de vingt ans, et j'ai décidé de la relancer, avec l'objectif de m'associer. D'un côté, tu as des paysan-nes sans terre, et de l'autre des terres sans paysan-nes, ce qui n'est pas très logique. Au début, nous étions deux maraîchers, et maintenant nous sommes vingt-deux, dans divers secteurs, sur ces 26 hectares.

Il y a le maraîchage qui continue, l'arboriculture, un atelier de transformation des produits, un magasin, une boulangerie, un secteur jardinage et nous apprenons actuellement avec un apiculteur qui prend sa retraite afin de lancer notre activité. Il faut aussi dégager un plein-temps administratif pour tout ce qui concerne le juridique et la compta.

Vos objectifs généraux?

Remettre l'humain au centre de la réflexion, pour travailler moins et se laisser du temps pour vivre, et dégager des revenus décents. Une perspective dans ce domaine est de sortir un salaire net de 1 700 euros par mois pour 45 heures de travail hebdomadaires. Actuellement, c'est plutôt le Smic pour 50 heures. Ensuite, recréer une forme de polyculture-élevage avec ses cercles vertueux et viser le zéro déchet, tout en répondant aux exigences actuelles des consommateurs et consommatrices.

Deux mots sur la Pac?

La Pac finance ce qui coûte de l'énergie. C'est aussi l'ubérisation de l'agriculture, la spécialisation uniforme, où les paysan·nes ne contrôlent plus rien et ne sont plus que des ouvrier·es qualifié·es des circuits industriels. C'est la mort des sols, où on cultive des dizaines d'hectares pour une seule culture. Ici, on fait de tout sur place, et une catastrophe naturelle comme la grêle ne met pas l'ensemble de la structure en danger.

Peux-tu nous expliquer un peu l'originalité de la structure juridique, sans trop de technique?

C'est une Scop-CAE, une coopérative que l'on peut intégrer soit en s'insérant dans une activité existante, soit en créant sa propre activité. Il est impossible de nos jours pour des personnes souhaitant s'installer en agriculture d'acheter le foncier, le bâti, de rembourser les emprunts et de se sortir un salaire décent. L'idée est donc de permettre à des personnes de s'installer sans avoir à s'endetter à vie pour vivre de leur métier.

Une nouvelle arrivante ou un nouvel arrivant dispose de trois mois pour s'intégrer dans le collectif, la confiance étant en fin de compte le principal atout. Il ou elle tourne d'abord sur toutes les activités existantes, à temps plein. Ensuite, il ou elle continue de travailler deux jours pour la ferme et dispose du reste de son temps pour monter sa propre activité, en lien avec la comptabilité analytique qui étudie la faisabilité du projet. Le fait d'être associécoopérateur permet aussi, contrairement au statut de travailleur indépendant, d'avoir une meilleure couverture sociale.

Quid de la propriété juridique dans tout ça, puisque c'est une ferme familiale?

L'objectif est de passer d'une propriété familiale à une propriété collective indivise pérenne, où tout le monde serait coopérateur ou coopératrice. Notre choix de Scop-CEA devrait pouvoir nous le permettre: on y travaille. La terre ne devrait pas être un bien marchand. Les humains passent, la terre reste. Cela permettra aussi de faire de l'agriculture 10 ou 15 ans dans sa vie, et de passer à autre chose si on en a envie. Personne n'est obligé de faire le même métier toute sa vie.

Et les rapports avec la MSA?

Elle plane: l'agriculture collective, elle ne comprend pas.

Boulange

Yann, paysan-boulanger, nous accueille ensuite dans le fournil neuf qu'il vient de construire.

Que fais-tu en ce moment?

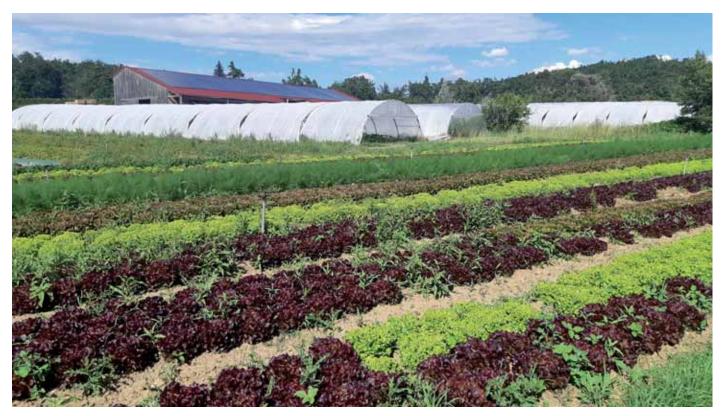
Là, je pèse les graines de courges, de tournesol, de lin et de sésame pour les futurs pains. Aujourd'hui, je prépare une fournée de quarante kilos. J'en ai trois par semaine, avec des céréales différentes: blé, seigle, petit épeautre, le tout au levain naturel.

Tu es responsable de ton activité?

Totalement. Au début, j'étais maraîcher, puis l'envie du pain m'a pris. Mais il fallait investir, et seul je n'aurais pas pu. Les investissements ont coûté 60 000 euros, pris en charge par la struc-



Yann, paysan-boulanger. La société coopérative de production (Scop) Ferme des Volonteux a été créée en 2011. Elle fait aujourd'hui vivre 22 personnes sur une vingtaine d'hectares — **fermedesvolonteux.com**



Les planches et les serres de maraîchage de la ferme. En arrière, recouvert de panneaux photovoltaïques, le magasin où sont vendues les productions du site mais aussi celles de paysannes et de paysans ami-es des alentours.

ture. Moi, j'ai mis 15 000 euros pour le matériel, que je pourrai emporter si je m'en vais. Le reste, tout le bâti, reste sur place, bien entendu.

Parle-nous un peu de ce métier, ici.

Je produis moi-même les grains sur plusieurs hectares. Je tourne autour de 10/15 quintaux/hectare. Je fais des « mélangespopulation », avec 20 variétés de blé. Puis je mouline, je panifie et je vends. J'ai acheté un moulin type Astrié et un four pour des fournées de 60 kg.

Et la vente?

Le pain est vendu ici, dans notre magasin à la ferme, mais aussi dans une Biocoop et un magasin à Valence, le « Grammes & Kilogrammes », plus le marché sur la place Saint-Jean...

Tu te paies avec ton activité?

Oui. C'est le principe ici: chacun doit rentabiliser sa propre activité. Au départ, on fait les études avec la compta. Nous avons aussi un fixe de 250 euros par mois qui vient de la structure.

Maraîchage

Nous quittons Yann pour les champs. Dans une des huit serres froides de 50 mètres, l'équipe fait le tour hebdomadaire des cultures. Sylvain, le responsable, est penché sur un plan de tomate mal en point.

Sylvain, c'est quoi ces taches jaunes?

C'est le problème du moment, la cladiosporose, une maladie cryptogamique, un champignon qui se manifeste par ces taches jaunâtres sur les feuilles pouvant provoquer des pertes de rendement importantes. Trois tonnes sont produites ici, ce n'est donc pas un problème à prendre à la légère.

Vous êtes combien sur le maraîchage.

Nous sommes neuf. Il nous est aussi arrivé parfois d'accueillir des stagiaires.

Quand on voit les serres et les champs extérieurs, cela doit nécessiter beaucoup d'amendements?

200 tonnes de fumier! On va le chercher à l'extérieur, mais on souhaite réduire. On n'est pas encore très bons là dessus. On voudrait aussi en produire un maximum sur place, avec le troupeau, dans l'avenir. On sème aussi des engrais verts, du sorgho. On travaille sur la diversité des approches: bio-intensif sur petites surfaces, planches permanentes, surfaces légumières.

Et pour l'eau?

Pareil, on souhaite réduire. On fait du goutte-à-goutte. On a un forage profond.

On travaille sur des semences locales qui devraient nécessiter moins de fumure et moins d'eau, ce qui est déjà un problème majeur dans l'agriculture. Il s'agit pour nous de répondre aux exigences actuelles de la société tout en ayant un œil sur l'avenir, pour en faire un métier désirable.

Vous avez aussi beaucoup de matériel

Oui, c'est nécessaire. On ne peut pas se permettre d'avoir de gros écarts de prix. On travaille avec L'Atelier Paysan⁽¹⁾ pour mettre en place des outils adaptés. Pour la démocratisation du bio, du local, il faut savoir faire des choix.

Il y aurait encore beaucoup à dire à propos de cette ferme: arboriculture, plantes médicinales, jardins pédagogiques, agroécologie, production de semences, friperie, fête annuelle imposante. Cette expérience cherche un autre chemin que celui de la ferme familiale traditionnelle et de la ferme industrielle dévoreuse de pétrole que le système impose. Cette aventure collective est, à n'en pas douter, susceptible de faire des petits.

Joël Feydel, paysan en Ardèche

(1) L'Atelier paysan est une coopérative d'intérêt collectif (Scic), à majorité paysanne, qui œuvre au développement de l'autonomie technique et technologique des paysan·nes, avec notamment des formations et de l'accompagnement à l'autoconstruction d'outils adaptés.

Quand les Ami·e·s soutiennent un projet d'installation

Les Ami·e·s de la Confédération paysanne du Morbihan soutiennent la création d'une petite ferme, un projet en coopération avec d'autres paysan·nes et citoyen·nes d'Erdeven et des environs.

Nous sommes actuellement 450 000 paysannes et paysans en France. D'ici dix ans, 60 % d'entre nous vont quitter le métier pour partir à la retraite ou se réorienter. L'installation massive est donc une priorité. Mais derrière cette évidence, il

convient de se rappeler qu'en plus de la vitalité de nos campagnes, ce sont deux enjeux professionnels majeurs qui se jouent avec le renouvellement des générations : le premier est le maintien du tissu que compose l'agriculture, de ses outils, de filières; le second tient au modèle agricole » : c'est ce qu'on peut lire dans le numéro de novembre de

Campagnes solidaires...

Les Ami.e.s de la Confédération paysanne du Morbihan ont décidé de participer financièrement, à la hauteur de leurs modestes moyens, au projet Graines de Saint Germain sur la commune littorale d'Erdeven.

Pourquoi donc? Que se passe-t-il là-bas? Là-bas, ils sont quatre quadragénaires. Il y a Karine, prof de maths en collège, Nathalie, professeur des écoles et maraîchère, Anne Sophie, dans l'univers de la communication et de l'audiovisuel, et François, encadrant maraîcher.

Il y a un peu plus d'un an, il et elles se sont dit: « Chiche! Et si ensemble on allait plus loin: créer une activité agricole, le faire à notre échelle, avec une assez grande variété de produits, mettre en place un magasin de producteurs sur le territoire? »

C'est ainsi que l'idée a émergé: fonder une micro-ferme multi-activités. « Micro » car il s'agit de cultiver sur une surface réduite (environ 1,5 hectare) et « multi » puisqu'il et elles veulent proposer une gamme de produits bio et services diversifiés: légumes, œufs, plantes aromatiques et médicinales, conserves, accueil pédagogique, mise en place d'un magasin de producteurs.

Le projet est co-construit avec les paysans-boulangers du Moulin de Saint Germain (1), installés sur la même commune, car le but est de travailler sur les terres à proximité du fournil, de mutualiser l'usage

UN IMMENSE MERCI POUR VOTRE SOUTIEN!

Harine

Anne-Sephie

François

d'un bâtiment (pour l'espace de vente, le stockage, le labo de transfo...) et de vendre ensemble les productions avec celles d'autres productrices et producteurs locaux et bio.

Les quatre expliquent le sens de leur démarche: « Parce que nous voulons donner du sens à nos activités professionnelles. Parce que nous pensons qu'il est vraiment important de tendre vers plus de résilience alimentaire locale: de développer l'agriculture biologique sur notre territoire, de produire et vendre dans un même lieu nos productions, de rapprocher les consommateurs et consommatrices des producteurs et productrices. Parce que nous souhaitons produire et transmettre de la connaissance et partager des expériences dans un lieu ouvert et convivial. »

Il et elles souhaitent créer un écosystème le plus diversifié possible en respectant les grands principes de l'agroécologie, par exemple en incorporant dans leurs parcelles de légumes et de plantes aromatiques et médicinales des haies fruitières et des planches fleuries pour les oiseaux et insectes.

Il et elles sont actuellement en cours d'installation: le Gaec Graines de Saint Germain vient juste d'être créé.

La mise en place est en cours et se poursuivra durant l'hiver: préparation des terres, plantations, installation des serres mobiles, mise en place de l'irrigation, installation du labo de transformation, aménagement de l'espace de vente... Les pre-

> mières ventes sont prévues au printemps 2021.

> Le budget global pour la création de la ferme est d'environ 120000 euros. Les quatre ini-

> Les quatre initiateur et initiatrices apportent 48 000 euros, à quoi s'ajoute un prêt de 60 000 euros et un financement participatif pour 10 % de l'investissement global. 15 000 euros

sont en bonne voie d'être récoltés par ce biais, d'ici le 6 décembre (2), avec le soutien des Ami·e·s de la Conf' du département (3)

Leur souhait est également de donner la possibilité de s'impliquer et de les soutenir pour créer une « communauté » autour de leur projet.

Les voilà donc en route pour faire partie de ces nouvelles et nouveaux installé·es qui viendront prendre la relève... Si vous voulez en savoir plus, c'est par là:

facebook.com/grainesdesaintgermain. n

Les Ami∙e∙s de la Confédération paysanne du Morbihan

(1) lemoulindesaintgermain.fr

(3) lessamisdelaconf56@gmail.com – 06 63 33 06 22 – Pour rejoindre les Am∙e∙s de la Confédération paysanne : lesamisdelaconf.ora

⁽²⁾ L'appel à don est terminé sur internet mais on peut toujours voir le petit film qui présente le projet sur : zeste.coop/fr/grainesdesaintgermain



Douce France, de Geoffrey Couanon, documentaire, 1 h 35, sortie: 9 décembre 2020 – Bande annonce: vimeo.com/413286646

Douce France

ouce France suit en mode documentaire des lycéen·nes de première à Villepinte (Seine-Saint-Denis), engagées dans une enquête sur le projet d'Europacity, courant 2018. Titre ironique: Europacity, gigantesque projet commercial et de loisirs, illustrait parfaitement la brutalité marchande capitaliste qui devait artificialiser la plaine agricole du triangle de Gonnesse. Aux environs, Villepinte abrite les populations les plus pauvres du pays, largement issues de la douceur migratoire post-coloniale, enclavées dans le béton et n'ayant comme lieux d'approvisionnement et de divertissement que les centres commerciaux. « Douce France ».

Avec sa fragilité technique, son peu de moyens (réalisé grâce à un financement participatif), ce film courageux s'attaque avec candeur et intelligence à plusieurs problématiques cruciales. Son réalisateur, Geoffrey Couanon, avant de s'adonner au cinéma était éducateur, puis il a travaillé dans le maraîchage bio. Si on ajoute que son père travaillait sur de gros chantiers, on comprend qu'il réalise là une synthèse transversale de son vécu.

Il a pour ce film élaboré en amont avec des professeurs du lycée Jean Rostand de Villepinte (SVT, géographie et économie) un programme d'enquête autour d'Europacity, croisant tour à tour des responsables politiques, des militant·es opposé·es au projet, un promoteur immobilier, des commerçant·es, des

Les gamin·es sont loin des clichés habituels sur les jeunes de banlieue. On ne peut que saluer cette démarche, passerelle au-dessus de l'abîme séparant les tours de béton de la problématique agricole et paysanne.

Petit témoignage de notre confrère maraîcher confédéré, Florent Sebban: « La participation au tournage du film fut pour moi une expérience extrêmement enri-

chissante. J'ai beaucoup appris au contact des jeunes lors de nos moments communs sur la ferme. La fraîcheur, l'ouverture d'esprit, la compréhension des enjeux globaux et l'humour de ces lycéens ont été pour moi un véritable encouragement quant à la prise en main du monde par les générations qui viennent. » n

Gaspard Manesse, paysan dans les Yvelines

Vincent, paysan engagé

n hommage: tel est bien l'objet de ce petit, mais finalement très dense, ouvrage. Vincent Leras est le frère de l'auteur, Nyko, et l'éditeur Terre vivante est un réseau environnemental national, sis dans le Trièves, en Isère, dans lequel il travailla sous divers statuts. Puis il devint paysan. Un livre de copinages? Oui, mais qui assume la proximité très diversifiée existant entre tou·tes ces proches, nombreux, et cet homme décédé accidentellement de noyade à 49 ans. Si Vincent a vécu plusieurs vies, le livre n'en fait pas un héros – ce qui ne semblerait pas lui aller au teint – mais déroule les scènes de vie d'un « paysan engagé ».

« Engagé », aujourd'hui, ça ressemble à quoi ? Le livre se découpe en plusieurs ordres d'intérêts: la nature et l'environnement, la culture, le militant écologiste et internationaliste (car les luttes auxquelles il participa sont nombreuses et pas seulement locales), enfin son activité de paysan et les audacieuses initiatives qu'il généra, avec d'autres.

C'était un homme de transmissions. Or, ce qui se transmet, ce que l'on nous transmet, est tout aussi difficile à caractériser qu'à en produire une expression de liberté, d'attachement et, tout autant, de joie et de désintéressement. La transmission ne peut s'imaginer sans une part de joie. La beauté humaine que ressentent celles et ceux qui côtoient cette générosité de transmission est la principale valeur de ces témoignages.

Le paysan Vincent Leras fut le sujet d'un article de Campagnes solidaires, en novembre 2006 (n° 212). Le rachat d'un bâtiment imposant sous forme de SCI pour loger quatre activités agricoles indépendantes se révélera structurant pour des déclinaisons variées (marché, installations de paysan·nes...). L'article avait pour titre: « Croire à son rêve et aller jusqu'au bout ». Cela aurait pu être aussi le titre de ce livre généreux. n





Vincent, paysan engagé par Nyko Leras, 144 pages, éditions Terre vivante, 10 euros, terrevivante.org

Les petites annonces sont payantes, sauf celles qui concernent l'emploi, les recherches et propositions d'installation, et toute autre demande à but non lucratif.

Tarif: 8,5 € les six lignes + 1,5 € par ligne supplémentaire (30 caractères par ligne).

Pour les tarifs publicitaires, contacter: Média Pays - 104, rue Robespierre - 93170 BAGNOLET Tél.: 0143628282

Emploi - stages - formation

Offres

· Eure-et-Loir - L'Association départementale pour le développement agricole et rural (Adear) recrute son animatrice ou animateur - Vous participerez principalement aux actions des pôles installation et transmission sur le département de l'Eure-et-Loir et ponctuellement sur le Loiret - accompagnement individuel et collectif des porteurs/porteuses de projet, sensibilisation (cafés installation-transmission, soirées débats), ingénierie et encadrement de formations, participation aux procédures de certification - Formation supérieure en agriculture, économie sociale et solidaire, développement rural, sciences humaines/ou expérience significative dans ces domaines -CDI à 80 % ETP, poste basé à Luisant (28), embauche le 1er février. possibilité de télétravail - Rémunération selon la convention collective de la Confédération paysanne (2168,79 € brut pour un 100 %) - Permis B - CV et lettre de motivation dès que possible (si possible avant le 7 janvier) à: contact@adear28.org en précisant (candidature poste installation - transmission)

Demandes

• Toutes régions - Berger, 59 ans, avec expérience en conduite d'élevage ovin - Formation en 1986 CEZ Rambouillet, expérience en ferme thérapeutique en tant qu'éducateur - J'ai exercé mes deux compétences dans mon parcours professionnel - Je cherche un emploi de confiance et dans la durée - bruno.gaspard113@orange.fr - 0608 6123 74

Association - installation transmission

Offres

• Hauts-de-France - Ferme en maraîchage diversifié, en bio et vente directe, à transmettre - 14,5 ha en un seul bloc dont 1,5 ha de verger, 4,5 ha de maraîchage, le reste en - Surface sous serre environ 4 000 m² - Irrigation enterrée + forage - Hangar agricole récent avec chambre froide - Maison d'habitation avec magasin de vente directe, clientèle fidèle existante - Cession mixte : une partie à vendre, une partie à louer - Deux salariés en CDI - Idéal pour

couple et associé·es - Expérience

indispensable - 0613895320 -

m.chesneau@initiatives-paysannes.fr

rotation blé-luzerne-pomme de terre

- Oise A céder en fermage, pour cause de retraite, ferme 100 % bio depuis 40 ans (biodynamie) 160 ha (140 ha de polycultures et 20 ha de pâtures) Élevage bovins viande et porcs (engraissement) Transformation: meunerie, boulangerie et huilerie avec fort potentiel de développement Vente directe 2 salariés 2 maisons d'habitation en très bon état Conviendrait pour couple-s ou collectif www.fermesaintebeuve.fr p.sainte.beuve@free.fr 03 65 97 03 05
- Aisne A céder ferme bovin lait en Thiérache, pour cause retraite - 71 ha (60 ha en fermage, 11 ha à vendre)
 - 180 VL + quelques vaches allaitantes - Vente via coopérative laitiere et marchands de bestiaux - Salle de traite et stabulations semi-paillées
 - Matériel à vendre: plusieurs tracteurs, matériel de fenaison, presse, telescopic, quad - Maison d'habita-

tion (90 m²), travaux à prévoir - Fermage et coûts de reprise à définir - 06 13 89 53 20

m.chesneau@initiatives-paysannes.fr

- · Aisne/Nord Ferme à reprendre en Thiérache, frontière Aisne et Nord Gaec de 3 associés sur une ferme en polyculture élevage bovin lait et transformation cherche repreneurs pour cause retraite - 101.5 ha (40 % de terres cultivées et 60 % de prairies): 4 ha à vendre, le reste en location - Plusieurs bâtiments (4000 m²) à vocation de stockage, d'élevage (stabulation avec logettes, grange, bergerie, silo, etc.) et de transformation (fromagerie. magasin à la ferme, cave d'affinage) - Matériel : une dessileuse, du matériel de fenaison et de travail du sol, 3 tracteurs, 2 utilitaires dont un frigorifique pour les livraisons -Cheptel: 90 VL et 100 brebis - Atelier de transformation avec agrément européen: Maroille (AOC), tomme, fromage blanc et flamiches - Tout en vente directe (magasin à la ferme, crémerie et points de vente fermiers) - 1 maison d'habitation (203 m^2) sur place, à vendre -
- m.chesneau@initiatives-paysannes.fr

0613895320

 Marne - Recherche de remplacement - Paysanne recherche une personne (h, f) pour la remplacer sur sa ferme d'élevage de vaches laitières pendant a priori un an (maladie longue durée) - Si entente, possibilité d'intégrer l'entreprise avec un projet de transformation et vente directe - earl.launey@wanadoo.fr - 0681219615

- * Vosges Location terres + logement + mandat de gites ruraux A louer ancienne ferme vosgienne, entièrement rénovée en 2020, comprenant : logement T3 de 88 m², espace atelier de 65 m², cave, grenier et 2 dépendances (220 m²) sur 6,7 ha de terres agricoles Possibilité de construire un bâtiment agricole supplémentaire, selon modalités à convenir Il est également proposé un mandat de gestion de 2 gites ruraux neufs de 4 personnes davidgegout88@gmail.com
- · Haute-Saône Recherche d'associé·es pour une (et même deux) ferme-s - Au Gaec de la Modestine. 4 associé-es, nous produisons des céréales en bio sur 95 ha et nous les transformons à la ferme en farines et pains vendus localement. Nous avons également un projet de micromalterie et une partie des surfaces en herbe. Nous sommes attachés au plaisir de travailler ensemble, à la qualité de vie de chacun-e ainsi qu'aux liens tissés sur le territoire. En vue d'un prochain départ en retraite, idéalement fin 2021, nous recherchons un-e (voire deux) personne-s motivée-s par

l'agriculture paysanne et bio. Possibilités nombreuses: le projet d'installation sera à construire ensemble. Par ailleurs, nos voisins et amis du Gaec des 3 Mulets recherchent une associée e sur une activité ovin viande bio en vente directe. Des synergies entre les projets sont possibles. L'accueil sur la ferme pourra prendre différentes formes afin d'apprendre à se connaître: stages, salariat, dispositif start-agri... fournil.modestine@gmail.com - 0363771607

· Meurthe-et-Moselle - Recherche d'un remplaçant en vue d'un départ à la retraite - Ferme polyculture/élevage bio et diversifiée au sein du Parc naturel régional de Lorraine : vaches laitières, céréales, transformation (fromage, farine, pain) et vente directe - 4 associés, 6 salariés, fonctionnement collectif permettant l'autonomie de chacun dans son travail - En vue du départ en retraite d'un associé d'ici 3/4 ans, nous recherchons un remplacant, en passant par une phase de salariat dans un premier temps (CDI temps plein) - Profil axé sur la production agricole (élevage, grandes cultures, entretien matériel, petit bricolage), notamment sur les travaux des champs - Ouverts à toute proposition correspondant au proiet de la ferme - 0661305795 souleuvre@wanadoo fr fermedelasouleuvre.fr

N° 367

Bulletin d'abonnement

Avec le bulletin d'abonnement à retourner sous enveloppe timbrée avec votre chèque à l'ordre de *Campagnes solidaires* au 104, rue Robespierre – 93170 BAGNOLET

Campagnes solidaires

Annuel (11 numéros): 46 €

6 numéros: 24 €

Soutien, collectivité et étranger: 60 € (ou plus)

Nom	Prénom	
Adresse		
Code postal	Commune	
Profession	Téléphone	
Courriel:	·	

Ou avec le mandat de prélèvements sepa ci-dessous à retourner en y joignant un relevé bancaire (RIB) ou postal (RIP) Média Pays – 104, rue Robespierre – 93170 BAGNOLET

NomPrénom	Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débité	
Adresse	Établissement/Agence	
	Adresse	
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Média Pays à envoyer des instructions à votre banque	Code postalCommune	
pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Média Pays. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Fait à	Je vous prie de bien vouloir présenter en faveur de Média Pays sur le compte référence ci-dessous les sommes correspondant à mon abonnement : Tous les quatre mois r 15 € ou r 20 € Soutien, collectivité et étranger (le 15 ªme jour du premier mois) Annuellement (à la date du renouvellement)	
IBAN	BIC	
ssociation bénéficiaire : Média pays – Numéro national d'émetteur : FR96ZZZ492109	BIC	

Ou sur le site de la Confédération paysanne: www.confederationpaysanne.fr

- Isère Ferme maraîchère cherche associé-e, voire repreneur/euse -Xavier est installé en maraîchage AB depuis 2007. Il loue 6,5 ha et cultive 1,2 ha de légumes AB en rotation, en vente directe, avec l'aide d'un saisonnier. Il souhaite aujourd'hui réorienter son activité comme paysan-boulanger. II recherche idéalement quelqu'un avec qui s'associer sur l'atelier maraîchage existant et fonctionnel, afin de réduire progressivement son implication sur cette activité et mutualiser les terrains (rotations), le matériel, le travail, la commercialisation... Il est ouvert à accueillir d'autres projets complémentaires nécessitant peu de foncier Α Sassenage 0672399305 xmoget@laposte.net
- Savoie A reprendre activité de paysan-ne-boulanger-e (ou boulanger-e) - Au cœur du village d'Esserts-Blay: ancien bar transformé en fournil paysan, avec vente directe à la ferme, en amaps et en points de vente collectifs - Four à bois Panyol 250 + pétrins (avec salle de bar + cuisine + toilettes) et un abri bois de 40 m² - Logement au 1er étage (2 chambres) - Meunerie, moulin type Astrié, production de blé bio entre 1 ha et 1 ha 5 en rotation avec un maraîcher bio - Volet animation de village à développer 0632571267

epiflute@gmail.com

• Orne - A vendre ferme en AB (depuis 20 ans) dans le Perche -14 ha. en vente directe 100 % -1) Activité de paysan-meunierboulanger: production de blés, transformation sur place de la farine et fabrication au levain de pains cuits dans un four à bois - 2) Activité de maraîchage (2 tunnels), arboriculture en place (200 fruitiers) et petits fruits - Possibilité de former le futur repreneur - Ferme de type longère, possibilité deux logements, conviendrait pour un collectif projet lasuardiere@gmail.com

- · Orne A céder, région Domfront, ferme AB laitière et cidricole - Terres et bâtiments en location, à reprendre en 2022, cause retraite - Peu de matériel individuel, utilisation de matériel en Cuma - 65 ha en prairies dont 55 ha groupés -50 VL, 234 000 litres livrés à Biolait, 6 ha de vergers traditionnels (30 000 bouteilles de poiré, cidre, jus de pommes et poires, apéritifs) - Vente à la ferme, amap, magasins locaux - Environnement préservé avec haies bocagères - Conviendrait pour proiet à plusieurs - Ouvert à discussion - 0233301689 -06 86 96 41 20 - de.phi@hotmail.fr
- Orne A céder à la vente, région Domfront, cause départ en retraite, atelier de confitures avec local de vente et son corps de ferme avec un ou trois hectares de terre Posibilité de louer 23 ha de terre dont 6 ha plantés en poiriers et pommiers haute tige (variétés pour poiré, cidre, confitures et jus de fruit), 12 ha labourables, le reste en prairie Certains bâtiments peuvent être aménagés pour faire de l'accueil 06 15 74 36 65 noerousse@free.fr
- · Mayenne A Azé, proche Château-Gontier-sur-Mayenne (15000 habitants), ferme laitière à transmettre courant 2021 - 50 vaches Prim'Holstein. contrat de 413 000 I/an chez Savencia - 50 ha à louer, groupés en deux îlots principaux dont 14 ha de prairie directement accessibles depuis la ferme - Possibilité d'achat de 10 ha supplémentaires - Bâtiments, fonctionnels, disponibles à la vente -Maison d'habitation disponible sur place une seconde maison à rénover est également sur le site, pour habitation ou gîtes - Environnement dynamique, avec une Cuma proche et un bon réseau d'entraide avec les agriculteurs voisins -0770653851 - 0674288504 bechepois.didier@orange.fr
- Vendée Ferme à reprendre, à Essarts-en-Bocage - Production viande bovine naisseur-engraisseur, sur 100 ha : 2 îlots de 40 ha avec bătiments, plus 20 ha terres volantes - 0689 798406

- Deux-Sèvres (entre Thouars et Parthenay) Pour porteur ou porteuse de projet aquaponique, vends ou loue une ancienne porcherie comprenant 4 cases avec fosse de 25 m² chacune, hangar et bătimet 400 m² environ, forage 3 m³/h, fosse extérieure 800 m³, 1 à 5 ha attenature selon les souhaits du repreneur, terrain plat Accueil et mise en réseau assurés 06 88 68 07 49 06 83 33 33 68
- Vienne Recherche associé e pour ferme en polyculture élevage, volailles, céréales et fruits en bio depuis 2006 Actuellement 4 associés, nous recherchons une personne pour cause de départ à la retraite Une période de 2 ans de salariat est proposée en amont Installation peu coûteuse Souhait de partager le travail, les décisions et les responsabilités. Un accompagnement sera fait par l'associé sortant A Saint-Gervais-les-Trois-Clochers 06 64 17 93 22

Pvrénées-Orientales - A céder en

- arboriculture et maraîchage bio À moins de 10 km de Perpignan, en vue d'un départ à la retraite, sont à transmettre: 13 ha de terres certifiées bio (à l'exception de serre froide), irrigués par forage et puits : 8 ha d'abricotiers (45 variétés). 1,7 ha de kiwis (plusieurs variétés), 0,8 ha de figuiers (3 variétés), 0,5 ha de verger expérimental (grenadiers...), 2 ha de maraîchage plein champ, 0.3 ha de serres froides (kumquat, limquat) + bâtiment agricole de 400 m² (stockage/conditionnement, labo de transfo, abri matériel) et 2 chambres froides + le matériel agricole (tracteurs, calibreuse, camion, stations de pompage, station météo...) et circuits de commercialisation + une maison d'habitation (120 m² habitable) - Pour des infos sur le bien agricole : henri@masdelarbre.com - Pour des infos sur l'accompagnement possible par Terre de Liens: s.moliner@terredeliens.org
- Var Cherche candidat es pour reprendre ferme maraîchère dans le Haut-Var - 1,2 ha de terre en AB avec tout l'équipement disponible pour la culture de légumes - Le ou

la candidat-e devra passer par une phase de test avant d'envisager une installation définitive - Annonce plus détaillée disponible en contactant : lesjardinsdujas@hotmail.com

• Puv-de-Dôme - Nous recherchons

- 2 associé·es pour cause départ en retraite au sein du Gaec - Nous sommes 4 associé-es, dont 3 ieunes installé-es - Ferme en AB depuis 2000, 65 vaches laitières de races différentes, autonomie alimentaire du troupeau, parcellaire regroupé. outil de travail fonctionnel (bâtiment, matériel, fromagerie récente) - Le lait produit est vendu en coopérative ou transformé en produits frais et fromages affinés vendus en direct - Le travail est organisé par ateliers, dont chacun a la responsabilité tout en étant remplacable pour permettre la gestion des weekends et vacances - Nous recherchons un éleveur pour le suivi et la responsabilité du troupeau des vaches laitières et un-e fromager-e pour la transformation des produits et vente, en collaboration avec notre salariée - La reprise du capital est accessible, dans la volonté de pérenniser et transmettre l'outil de travail en place - La ferme est active dans le milieu associatif local fermedelaterrasse@gmail.com -0684107971 - 0679974860 fermedelaterrasse.fr
- Ardèche Ferme à reprendre sur le plateau ardéchois, à Sagnes-et-Goudoulet - Élevage bovin allaitant bio (race limousine, 20 mères) et culture de pommes de terre -Vente en circuits longs et en direct pour une partie de la production (caissettes de viande) - Mise en place d'autres ateliers (autres filières, transformation...) possibles - 80 ha en location, pâtures et prairies de fauche - Construction d'un bâtiment/tunnel à prévoir ou location d'un bâtiment existant - Reprise d'une partie du matériel possible -Installation en bio souhaitée -Importance pour le cédant des valeurs de respect du vivant, de l'humain et de la terre - Date de cessation prévue : fin 2021 - Possibilité de faire un stage reprise avec le cédant - contact@addear07.fr -06 44 94 89 66

- Ardèche Cause retraite prochaine (en janvier 2121), je cherche un-e repreneur ou repreneuse pour mon exploitation horticole, en bio, à Pailharès Petite structure, vente directe sur marchés et professionnels (maraichers et PPAM) A céder: 2 tunnels (200 m² + 50 m²), matériel, stocks et circuits de commercialisation Terrain en location avec bail Prix: 15000 €, à discuter 04 75 06 04 05 06 49 32 47 37 vialleco@aol.com

 vialleco@aol.com
- Béarn Nous sommes à la recherche de personnes ayant un projet de production de légumes en permaculture. Nous mettons à disposition un terrain de 300 m² exposé plein sud sur les coteaux de Jurançon. Nous prenériels en charge l'achat de matériel agricole. Toute personne intéressée peut nous contacter à l'adresse: info@closmirabel.com

• Tarn - Ferme à reprendre avant

- départ à la retraite fin 2022 Ferme en bovin viande (30 blondes d'Aquitaine) et gavage de canards (350/an), à Andouque, en fermage longue durée - 33 ha d'un seul tenant (10 ha de prairies naturelles, 18.5 ha de prairies temporaires et 4,5 ha de céréales) - Plusieurs hectares de bois (chênes, châtaigniers) ne feront pas partie des baux mais seront mis à disposition gratuitement par les propriétaires pour le bois de chauffage - Les fermiers sont ouverts à toutes propositions d'activités agricoles, bien que les qualités agronomiques du lieu se prêtent plutôt à l'élevage de ruminants (viande ou lait) - Plusieurs moyens de reprise possibles: CEFI dans un premier temps dès 2021 possibilité d'intégrer l'EARL existante, bail longue durée à partir de la fin 2022... - Les bâtiments sont à la location - Une Cuma locale propose une large gamme de matériel - Suivant le proiet, de nombreux débouchés en vente directe peuvent être créés de par la proximité d'Albi et Rodez - 0563510370 adear.tarn@free.fr
- Tarn Ferme à reprendre (à l'achat) avant départ à la retraite à court terme A Montredon-Labessonnié Ouvert à toutes propositions d'activités agricoles, bien que les qualités agronomiques du lieu se prêtent plutôt à l'élevage (viande ou lait) Plusieurs moyens de reprise possibles (CEFI etc.), modulable en

- fonction du projet des repreneurs - Il est possible de reprendre une partie du troupeau de limousines existant (70 mères à ce jour) - 30 ha d'un seul tenant (+1.5 ha de bois). la majeure partie étant menée en prairies naturelles, avec quelques hectares de céréales - Chaque îlot dispose d'un point d'eau - La ferme n'est pas labellisée bio mais il est tout à fait possible de la convertir - Les bâtiments sont aussi à la vente, le matériel en partie selon projet et besoin - 50 % de vente directe et 50 % de circuits long, le tout étant modifiable à souhait -05 63 51 03 70 - adear.tarn@free.fr
- Tarn Cause départ à la retraite. ferme à reprendre à Anglès - 110 ha de prairies en bio dans le parc naturel régional du Haut-Languedoc. en production de vaches allaitantes - Potentiel de diversification : porcs. céréales. Jégumes d'altitude (pomme de terre, choux...), fromage... - Bon potentiel local de tourisme vert - Toutes les terres sont en fermage et 10 ha de sagnes (zones humides) sont éligibles MAE - Une maison (4 chambres) - Village avec toutes commodités (école primaire, épiceries, café, banque, boulangerie) - 0563510370 adear.tarn@free.fr

Animaux-Matériel

• Drôme (Sud) - A vendre (pas cher) une dizaine de jolies chevrettes provençales (02/2020) -0783441746

Demandes

 Haute-Marne ou Bourgogne -Recherche terrain pour s'installer, à l'achat ou en bail emphytéotique, 3 ou 4 hectares, si possible dans le périmètre du Parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne, afin d'y créer un jardin-forêt et de pratiquer un maraîchage agroforestier - 06 84 39 80 91 - francoisdumont.tpc@lilo.org

Divers

 Vienne - Consultant pour paysannes et paysans de Poitou-Charente, Limousin, Pays-de-Loire et Centre-Val-de-Loire : accompagnement centré sur facteur humain, individuel/collectif - Stratégie, ressources humaines, transmission économique - Tarifs accessibles -Site: olivierprothais.com -0649 262747

À Bure, 85 000 mètres cubes de déchets radioactifs doivent être enfouis à 500 mètres sous terre et y passer les 100 000 ans à venir. Une folie, mais pour l'État français, l'enjeu est colossal: il en va de la survie de l'industrie nucléaire. 3 100 hectares de terre agricoles et de forêt sont aussi concernés. Parue le 15 octobre aux éditions La Revue dessinée/Seuil, une bande dessinée déroule l'histoire et l'enquête pour bien comprendre les enjeux de ce projet fou (cf. CS n° 333 et 334). (18,90 euros, 160 pages)

À vos plumes!

La plume vous gratte? N'hésitez-pas! Adressez-nous vos propositions d'articles, de courriers en réaction d'articles publiés, votre envie d'interviewer votre voisin-e paysan-ne, de raconter l'initiative paysanne locale à laquelle vous participez, de raconter votre voyage à la rencontre de paysannes ou de paysans d'autres pays, de proposer des lectures... Chaque mois, le comité de rédaction étudiera (avec bienveillance, promis!) les propositions et donnera suite à celles retenues. Vous pouvez même participer aux travaux du comité de rédaction...

Alors, une idée, une proposition de texte, une envie: campsol@confederationpaysanne.fr





LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE DES AGRICULTEURS

Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, le Crédit Mutuel place ses clients au cœur de ses préoccupations et de ses actions. Sécheresse, problèmes sanitaires, difficultés économiques... Le Crédit Mutuel s'engage à vos côtés avec des solutions adaptées aux différentes situations.



CHAQUE JOUR, VOUS NOURRISSEZ DES MILLIONS DE PERSONNES EN FRANCE ET DANS LE MONDE.

AGRICULTEURS. INDISPENSABLES AU MONDE.



Être agriculteur, c'est se lever aux aurores, tous les jours de l'année. D'ailleurs, comment faire autrement quand on doit nourrir des millions de personnes? Alors, quand vous décidez de transformer votre production ou de la vendre en circuit court, nous sommes à vos côtés pour sécuriser et pérenniser votre activité.

#agrispensables



Que 1000 nouveaux abonnements s'épanouissent!

« Vous trouverez ci-joint un chèque pour deux abonnements : le mien et celui que j'offre à un ami, installé paysan au pied des Pyrénées depuis quelques années. » Nathan M, Haute-Garonne

« Vous comprendrez que le chèque joint règle deux abonnements : le mien que je renouvelle, et un second que j'offre en cadeau de Noël à une amie qui s'est installée paysanne cette année! C'est vous dire que j'apprécie beaucoup votre revue, esprit et informations! »

Marie, Doubs

« Chers amis, je vous adresse ce chèque pour un abonnement à mon petit-fils qui prend ma relève : je passe le flambeau! » Loïc L, Jura

« Vous trouverez dans ce courrier un chèque de 24 euros pour un abonnement découverte que j'offre à mon père. Il n'est pas encore retraité et travaille dans une administration en lien avec l'agriculture. Avec mon chaleureux soutien et mes encouragements à toute l'équipe du magazine! » Marie, Manche

« Ma fille est en couveuse paysanne depuis janvier sur une ferme communale en Isère. Je vous joins un chèque pour l'abonner à Campagnes solidaires, ça devrait lui être utile! » Régine, Jura

« Faute de moyens, j'avais dû arrêter mon abonnement. Et là, j'ai reçu le 25 octobre un nouveau numéro et une lettre m'annonçant qu'une prolongation de six mois m'est offerte grâce à la caisse de solidarité de Campagnes solidaires, alimentée par ses lecteurs et lectrices. Un grand merci, ça m'a fait chaud au cœur. » A, Allier

« Je viens abonner un jeune, futur maraîcher, qui a la pêche et qui un jour j'espère sera adhérent, militant et fidèle à la Conf'. » René, Aveyron

« Veuillez trouver ci-joint notre réabonnement à Campagnes solidaires. Dès que la lecture du numéro du mois est terminée, le journal circule entre des mains amies, dont celles d'un nouveau conseiller municipal qui m'a appris s'être lui-même abonné le mois dernier! »

Gabriel G, Eure

Ces courriers font bien sûr bien plaisir, et comme c'est la fin de l'année, on en profite:



- · Si votre fille débute sa formation agricole
- Si votre voisin paysan semble commencer à s'intéresser à vos propos
- Si votre neveu revient de son premier woofing
- Si votre vétérinaire se pose des questions sur l'évolution de l'élevage
- Si votre sœur ouvre une auberge de campagne qui se veut selon ses termes « ancrée dans son territoire paysan »
- Si votre stagiaire termine à la fin du mois son stage dans votre ferme
- Si votre nouvelle et sympathique voisine vient de vous révéler qu'elle est prof au lycée agricole du coin...

La fin de l'année est l'occasion de leur offrir un abonnement à *Campagnes solidaires*. Un abonnement annuel, à 46 euros, ou un abonnement découverte, à 24 euros pour 6 numéros: il vous suffira de nous renvoyer rempli le bulletin que vous trouverez page 20!

On peut aussi abonner ou s'abonner en ligne sur: confederationpaysanne.fr/campagnes_solidaires.php

Merci par avance à toutes celles et à tous ceux qui répondront positivement à cette proposition!

Et bonnes fêtes de fin d'année!